



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

**69<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 18 décembre 2013, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*En l'absence du Président, M. Sinhaseni (Thaïlande), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 115 de l'ordre du jour (suite)

### Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

#### b) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Les membres se souviendront que, conformément aux dispositions des alinéas a) à e) du paragraphe 4 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2005, la composition du Comité d'organisation est la suivante : sept pays membres du Conseil de sécurité, dont les cinq membres permanents; sept pays membres du Conseil économique et social, élus au sein des groupes régionaux; cinq pays figurant parmi ceux dont les contributions statutaires aux budgets de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires aux budgets des fonds, programmes et organismes des Nations Unies sont les plus importantes, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix; cinq pays figurant parmi ceux qui mettent le plus de militaires et de membres de la

police civile à la disposition des missions des Nations Unies; et enfin, sept autres pays élus par l'Assemblée générale, l'attention voulue étant accordée à la représentation de tous les groupes régionaux au sein du Comité.

Les membres se souviendront également qu'à la 83<sup>e</sup> séance plénière de sa soixante-sixième session, l'Assemblée a élu la Croatie et El Salvador membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, et qu'aux 62<sup>e</sup> et 65<sup>e</sup> séances plénières de sa soixante-septième session, l'Assemblée a élu l'Afrique du Sud, le Brésil, le Kenya, la Malaisie et le Pérou membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.

Par sa résolution 60/261, du 8 mai 2006, l'Assemblée a décidé que les membres du Comité d'organisation siègeraient pendant des mandats de deux ans renouvelables, le cas échéant. La Croatie et El Salvador sont par conséquent immédiatement rééligibles.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-62480(F)



Document adapté

Merci de recycler



Pour ce qui est des candidats aux deux sièges, j'informe les membres que, s'agissant du siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, le Groupe a approuvé la candidature de la Bosnie-Herzégovine; et que, s'agissant du siège à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe a approuvé la candidature du Guatemala.

Les membres se rappelleront que, par la résolution 60/261, l'Assemblée générale a décidé que les règles de procédure et la pratique établie par l'Assemblée pour l'élection des membres de ses organes subsidiaires s'appliqueront à l'élection des membres du Comité d'organisation. Pour cette élection, les articles 92 et 94 du Règlement intérieur s'appliqueront. Par conséquent, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera pas fait de présentation de candidatures.

Toutefois, je rappelle le paragraphe 16 de la décision 34/401, aux termes duquel la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle requête, puis-je considérer que l'Assemblée décide de procéder à l'élection sur cette base?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Étant donné que le nombre des candidats approuvés par le Groupe des États d'Europe orientale et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes correspond au nombre de sièges à pourvoir, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'élire par acclamation la Bosnie-Herzégovine et le Guatemala membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je félicite la Bosnie-Herzégovine et le Guatemala pour leur élection comme membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 115 b) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 15 de l'ordre du jour

### Culture de paix

#### Rapport du Secrétaire général (A/68/286)

#### Note du Secrétaire général (A/68/216)

#### Projets de résolution A/68/L.28, A/68/L.30 et A/68/L.31

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale est saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération

entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/68/286) et d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (A/68/216). L'Assemblée est également saisie de trois projets de résolution publiés sous les cotes /68/L.28, A/68/L.30 et A/68/L.31.

J'appelle également l'attention des membres sur une lettre datée du 22 août 2013 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général transmettant le sixième rapport annuel du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations (A/68/361).

Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh qui va présenter le projet de résolution A/68/L.28.

**M. Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au nom de ses auteurs, de présenter le projet de résolution A/68/L.28, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ». Le Bangladesh est fier de soumettre ce projet de résolution à l'Assemblée depuis 2001. Depuis cette date, ce projet de résolution a rallié un appui écrasant de la part des États Membres et a été adopté chaque année par consensus.

En dépit des nombreux efforts déployés et de toutes les résolutions prises en faveur des populations et de la planète visant à améliorer la paix et la stabilité durables dans le monde, il est regrettable que la violence, les conflits, les tueries, les préjugés et les souffrances humaines ne soient pas relégués au passé et que la paix continue de nous échapper. Il est donc urgent d'instaurer une culture de paix. Nous devons créer un état d'esprit de tolérance et de respect – de respect du droit et d'autrui, et du respect de la diversité quelles que soient

la caste, la croyance, la couleur, la race ou la religion. Nous croyons que la violence, l'incompréhension, la guerre et la terreur émanent d'un état d'esprit axé sur l'intolérance, l'ignorance, la haine et l'irrespect d'autrui.

Le monde est confronté à un trop grand nombre de problèmes dus aux divisions et à l'étroitesse d'esprit, qui nous perturbent et nous détournent de nos objectifs communs de paix, de stabilité et de progrès durables. Pour que l'ordre mondial s'éloigne de la situation actuelle de désordre, d'incertitude et de violence, la solution sera de créer une culture de paix. La gestion créative des différences et des divisions consiste à promouvoir et à inculquer un état d'esprit axé sur une culture de paix.

Bien que nous ayons assisté à l'achèvement de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010), nous devons maintenir et renforcer le présent projet de résolution, plus encore que par le passé.

On trouve dans les documents des accords-cadres impressionnants, mais leur concrétisation représente une tâche énorme. L'inégalité, la discrimination, l'incompréhension et l'intolérance partout dans le monde engendrent de nouveaux niveaux de conflit. Nous avons besoin d'une culture qui défende la dignité humaine et promeuve la bonne entente et le respect entre les nations. En période de tensions et de peur, nous avons besoin de calme et de raison. Je suis convaincu que cela pourra se faire grâce à l'inculcation et à la promotion d'une culture de paix.

Dans ce contexte, ma délégation a présenté ce projet de résolution annuel. Nous remercions les délégations de leur participation proactive au processus de négociation. Nous les remercions également pour leur contribution et leur coopération inestimables. Cette année, le projet de résolution comporte une mise à jour technique de base par rapport aux projets de résolution des années précédentes. De plus, le projet de résolution comprend quelques éléments additionnels qui sont les suivants.

Premièrement, dans le projet de résolution, l'Assemblée générale se félicite du succès du Forum de haut niveau sur la culture de paix, tenu à l'initiative de son président à sa soixante-septième session, tel que prévu par la résolution 67/106, ainsi que de la participation vaste et de haut niveau qu'il a suscitée.

Deuxièmement, l'Assemblée générale note que le Secrétaire général a dit dans son rapport (A/68/286)

que la paix devait être dûment prise en compte lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Troisièmement, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur les mesures prises à l'échelle du système par toutes les entités concernées des Nations Unies pour mettre en œuvre le Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

Le Forum de haut niveau sur la culture de paix, organisé par le Président de l'Assemblée générale et tenu le 6 septembre, a été pour l'Assemblée une occasion unique de rassembler toutes les parties prenantes et de relancer notre effort commun. L'enthousiasme manifesté durant le Forum nous a incités à adopter une disposition sur la tenue d'un autre forum de haut niveau en septembre 2014. Nous sommes très heureux que les États Membres aient convenu de maintenir cette disposition dans le texte. La tenue annuelle de telles manifestations n'aura pas nécessairement de nouvelles incidences sur le budget de l'ONU, mais elle fera savoir avec force au monde entier, et notamment aux jeunes générations, que l'ONU est véritablement déterminée à encourager une culture de paix.

Chaque année, ce projet de résolution suscite l'appui d'un grand nombre d'États. J'ai le plaisir de signaler que cette année, plus de 100 pays s'en portent coauteurs, preuve que nous attachons tous une grande importance à une culture de paix. C'est une aspiration commune à toute l'humanité. C'est l'essence même de la Charte des Nations Unies.

Je remercie et salue tous les coauteurs pour leur appui et leur engagement. J'ai la conviction et l'espoir qu'un jour, non seulement chaque délégation se portera coauteur de ce projet de résolution, mais que – et c'est encore plus important – chaque pays, chaque société, chaque famille et chaque foyer mettront en pratique une culture de paix axée sur l'objectif, qui nous est cher, d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables pour tous les pays du monde.

C'est avec ces mots que j'espère, comme les années précédentes, que nous serons en mesure d'adopter le projet de résolution A/68/L.28 par consensus.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui va présenter le projet de résolution A/68/L.31.

**M. Khazae** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Au nom de ses coauteurs, j'ai l'honneur de présenter, au titre du point 15 de l'ordre du jour, le projet de résolution A/68/L.31, intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent ». Depuis la publication de celui-ci, 13 nouvelles délégations se sont jointes aux 12 coauteurs initiaux du projet de résolution : l'Afghanistan, le Bélarus, la Bolivie, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Iraq, le Japon, le Nicaragua, les Philippines, la Suisse, la Thaïlande et la Turquie.

Je voudrais commencer par exprimer ma sincère gratitude à tous les coauteurs du projet de résolution ainsi qu'à toutes les autres délégations pour leur participation et leur appui constructifs durant les consultations ouvertes et transparentes menées par ma délégation. Leurs propositions, suggestions et observations ont permis de consolider le projet de résolution et de prendre en compte les vues des divers États Membres. Le fait que les auteurs de ce projet soient issus de différentes régions du monde met également en exergue la reconnaissance universelle de la nécessité d'agir face à ces problèmes mondiaux urgents que sont la violence et l'extrémisme violent. C'est dans cet esprit que les auteurs appellent respectueusement tous les États Membres à appuyer aujourd'hui le projet de résolution.

La montée de l'extrémisme violent, en particulier de la violence confessionnelle, qui frappe de nombreuses régions du monde, est le problème central abordé par le projet de résolution. Le texte s'inspire des idées défendues par S. E. M. Hassan Rouhani, Président de la République islamique d'Iran, pendant sa campagne électorale, et de la nécessité d'encourager la modération prudente et de rejeter l'extrémisme et la violence, un thème fondamental sur lequel il est revenu plus avant dans son allocution pendant le débat général de l'Assemblée générale (voir A/68/PV.6). À cette occasion, il avait en effet consacré la majeure partie de son intervention à la nécessité absolue de combattre la violence et l'extrémisme. Évoquant les peurs et les espoirs – la « peur d'une institutionnalisation de la violence et de l'extrémisme » et l'espoir que le dialogue prévaudra sur le conflit, et la modération sur l'extrémisme –, le Président Rouhani avait fait part de sa vive inquiétude face aux « effets catastrophiques des rhétoriques violentes et extrémistes », et rappelé qu'il conviendrait – convient – de ne pas les sous-estimer. Il avait également regretté qu'aujourd'hui, la violence et l'extrémisme aillent au-delà de l'aspect physique pour, hélas, attenter à la dimension mentale et spirituelle de

la vie dans les sociétés humaines. Tout en soulignant la nécessité de promouvoir et renforcer la tolérance, il avait proposé à l'ONU d'examiner l'idée d'un monde opposé à la violence et à l'extrémisme violent.

Le projet de résolution a été élaboré sur la base de ce qui précède, ainsi qu'à la lumière des événements consternants observés dans une partie du monde et de la grande importance que nous attachons à la lutte contre la violence, l'extrémisme et la violence confessionnelle qui menacent de gangréner notre région et d'autres régions du monde. Compte tenu de ces évolutions, il est plus que jamais impératif que la communauté internationale convienne de mesures efficaces pour lutter contre l'extrémisme violent.

Il est temps désormais pour l'Assemblée générale, en tant que seul organe universel regroupant les représentants de presque toutes les nations de la Terre, d'agir face à l'extrémisme violent et aux divers problèmes qu'il entraîne, et d'être la première à établir les fondements d'une lutte institutionnalisée contre la violence confessionnelle et l'extrémisme violent. Nous espérons que le projet de résolution constituera une base solide à cette fin. Notre action à l'Assemblée générale pourrait venir s'intégrer et contribuer à d'autres initiatives prises aux niveaux national et régional pour combattre les antagonismes multiples et remédier aux circonstances et situations où seul le nihilisme violent peut prospérer.

Le projet de résolution se veut un appel à faire en sorte que le passé ne se répète plus indéfiniment, à respecter la notion de citoyenneté plutôt que les allégeances confessionnelles, à faire prévaloir la prospérité de la prochaine génération sur les règlements de comptes du passé, à envisager l'avenir avec espoir et à faire de la modération prudente un maître mot. En adoptant le projet de résolution, tous les États Membres conviendraient également que, pour contrer la menace de la violence et de l'extrémisme, nous devons tous coopérer, et qu'un jeu à somme nulle n'a plus sa place dans aucun domaine.

Le projet de résolution est nouveau dans le sens où l'Assemblée générale n'a jamais abordé la question de l'extrémisme violent dans le passé. Il s'alarme de la montée de l'extrémisme violent, condamne tous ceux qui sont responsables de ce fléau ainsi que leurs actes, telles les attaques ciblant les civils, les attaques menées contre les sites religieux et culturels, et les tentatives visant à entraver le processus de développement des sociétés. Le projet de résolution réaffirme les buts et



principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment les obligations qu'ont tous les États de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et de régler les conflits internationaux par des moyens pacifiques, car les conflits armés peuvent créer des conditions propices à la propagation de l'extrémisme violent. Il souligne par ailleurs l'importance de la tolérance et du respect des droits de l'homme comme antidote à l'extrémisme violent.

Le projet de résolution invite tous les États Membres, le système des Nations Unies et les organisations internationales et non gouvernementales à adopter des politiques visant à contenir la propagation de l'extrémisme violent et de la violence confessionnelle.

Le projet de résolution fait la part belle aux mesures concrètes, comme par exemple celles qu'il recommande dans les domaines de l'éducation et de la participation de la population, et il appelle tous les acteurs à mettre en oeuvre de telles mesures.

Le Secrétaire général est pour sa part prié de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante-dixième session, de l'application du présent projet de résolution et de formuler des recommandations relatives aux moyens par lesquels le système des Nations Unies et le Secrétariat pourraient aider les États Membres à sensibiliser le public aux dangers de l'intolérance, et à encourager la compréhension et la non-violence.

En conclusion, je voudrais former l'espoir sincère que le projet de résolution recueillera le soutien le plus large possible et sera adopté par consensus, contribuant ainsi à accélérer la coordination et la coopération entre les États en vue de régler les problèmes croissants liés à l'extrémisme violent.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/68/L.30.

**M. Masood Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de m'associer au représentant de la République des Philippines pour présenter le texte du projet de résolution intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/68/L.30), en tant que l'un de ses coauteurs.

Le représentant de la République des Philippines fera une déclaration plus détaillée sur l'importance et la pertinence de cette initiative

importante menée conjointement par nos deux pays au cours de ces dernières années. Nous estimons que cette initiative, qui a progressivement obtenu l'appui de l'ensemble des Membres, traite d'un des impératifs les plus urgents de notre époque.

Les idéologies extrémistes, la suspicion mutuelle et la méfiance sévissent dans le monde d'aujourd'hui. En grande partie, cela peut être attribué à l'absence d'une communication et d'un dialogue efficaces, et, en conséquence, à l'incompréhension et au manque de respect de différentes religions et cultures du monde. Tous les pays doivent continuer à participer à un dialogue interculturel et interreligieux constructif, réel et sincère à tous les niveaux. Ce dialogue nous aidera à surmonter les craintes non fondées mais profondes découlant de l'incompréhension mutuelle des façons de voir les choses des uns et des autres. Ce dialogue doit être mené de façon structurée et organisée. Les institutions et les chefs religieux, les gouvernements locaux et nationaux, les organisations régionales et internationales, la société civile et les médias doivent tous participer à ce dialogue. Notre objectif ultime est de prévenir les conflits dans le monde entier en promouvant la modération et une culture de paix dans le monde.

Malgré leurs différences théologiques et culturelles, les différentes religions et cultures ont beaucoup de points communs dont il ne fait aucun doute qu'ils peuvent nous unir. Nous devons faire fond sur ces points communs pour promouvoir l'harmonie religieuse et culturelle au sein des sociétés et des nations, et entre les sociétés et les nations. La diversité religieuse et culturelle est une force positive qui peut contribuer utilement au développement socioéconomique des sociétés multiculturelles dans le monde entier.

Nous saluons toutes les mesures et initiatives introduites par différents gouvernements et organisations à différents niveaux, tel que mentionné dans le rapport du Secrétaire général de cette année (A/68/286).

Nous apprécions particulièrement le rôle important joué par l'UNESCO et la société civile à cet égard et nous les encourageons à poursuivre leurs efforts précieux pour le bien commun de l'humanité. Nous sommes convaincus qu'un dialogue renforcé et plus d'entente peuvent permettre de construire un monde diversifié mais harmonieux et pacifique, sur les piliers solides que sont la coexistence pacifique et l'unité dans la diversité.

Ce projet de résolution a fait l'objet de discussions approfondies pendant près d'une semaine au niveau des experts, dans le cadre de consultations. Ces consultations ont eu lieu dans un climat collégial et coopératif, et dans un esprit d'ouverture et de flexibilité. Cela a enrichi le projet de résolution et nous a permis de parvenir à un projet de texte équilibré qui reflète les points de vue de tous les partenaires. Les auteurs tiennent à exprimer leur sincère gratitude à nos partenaires pour leur contribution constructive qui a permis de simplifier et de renforcer davantage le projet de résolution.

Nous espérons que ce projet de texte sera adopté par consensus et que, cette fois-ci, davantage d'États se joindront à nous en tant que coauteurs.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines, qui va présenter le projet de résolution A/68/L.30.

**M. De Vega** (Philippines) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, les Philippines, de concert avec le Pakistan, ont l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/68/L.30), au titre du point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix ».

Il y a neuf ans, nous avons décidé de poursuivre l'objectif de la paix universelle grâce à une meilleure compréhension de notre diversité religieuse et culturelle. À l'époque, cette tâche semblait tellement difficile. Cependant, le 11 novembre 2004, cette initiative a été adoptée à l'unanimité sous la forme de la résolution historique 59/23. Cette résolution était intitulée tout simplement « Promotion du dialogue entre les religions ». Son préambule ne comptait que cinq alinéas, et son dispositif avait seulement trois paragraphes. Essentiellement, cette résolution affirmait que la compréhension mutuelle et le dialogue entre les religions constituaient des dimensions importantes du dialogue entre les civilisations et de la culture de la paix.

Cette résolution a ouvert la voie au partenariat entre cet organe et la société civile en général, et les milieux religieux en particulier. Depuis lors, notre initiative et notre vision n'ont cessé de se renforcer, et un nombre de plus en plus important d'acteurs y ont participé et se les ont appropriées.

Je voudrais me joindre au représentant du Pakistan pour remercier les États Membres qui se sont traditionnellement portés coauteurs de ce projet de

résolution et l'ont appuyé au fil des ans. Qu'il nous soit permis également de saluer et de remercier les États Membres qui se sont portés coauteurs du projet de résolution pour la première fois.

Après trois sessions de consultations animées par le Pakistan et les Philippines du 2 au 4 décembre, le projet de texte définitif a été soumis à la procédure d'approbation tacite jusqu'au 9 décembre, et le silence n'a pas été rompu. Comme l'a indiqué le représentant du Pakistan, ces consultations ont été caractérisées par un véritable dialogue, mené dans un esprit constructif et d'ouverture. Nous avons travaillé avec franchise et honnêteté, mais aussi avec compréhension et souplesse. Nous étions animés par un esprit de coopération. De toute évidence, c'est là l'essence même de ce projet de résolution. Nous avons écouté les idées des uns et des autres. Nous avons compris et respecté la position de chacun.

Le projet de résolution de cette année demeure un texte bien équilibré. Il est le fruit de près de 10 ans d'expérience. Les mises à jour techniques habituelles ont été apportées aux 17 alinéas du préambule et aux 18 paragraphes du dispositif du projet de résolution, mais en plus, celui-ci s'inscrit désormais dans une perspective plus large et plus inclusive qui devrait nous permettre de nous attaquer plus largement et plus durablement à nos problèmes communs. Qu'il me soit permis de présenter à l'Assemblée certaines caractéristiques les plus notables du projet de résolution.

Premièrement, ce projet de résolution contient des mises à jour techniques de l'UNESCO, en tant qu'organisme des Nations Unies chef de file dans ce domaine, sur un plan d'action en vue du lancement de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022). Il convient de rappeler que nous avons proclamé cette Décennie l'an dernier dans la résolution 67/104.

Deuxièmement, le projet de résolution salue les idées exprimées au cours du Haut Panel sur la paix et le dialogue entre les cultures organisé par l'UNESCO, qui s'est tenu à Paris le 19 novembre 2012, pour mettre en évidence des domaines d'action dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société en vue de promouvoir le dialogue, la tolérance, l'entente et la coopération entre les religions et les cultures.

Troisièmement, le projet de résolution salue le travail qu'accomplit la Réunion Asie-Europe en matière de dialogue interconfessionnel,

et notamment sa Déclaration de Vientiane sur le dialogue interconfessionnel du 6 novembre 2012 et sa Conférence internationale de haut niveau sur le dialogue interculturel et interconfessionnel, qui doit se tenir à Saint-Pétersbourg en juillet 2014.

Quatrièmement, ce projet de résolution salue la participation accrue de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et indique que l'on attend notamment avec intérêt le sixième Forum mondial de l'Alliance des civilisations, qui doit se tenir à Bali (Indonésie) en août 2014.

Cinquièmement, il salue l'action menée par la Fondation Anna Lindh pour contribuer à ce dialogue.

Sixièmement, il fait référence à des personnes de cultures, de religions, de confessions ou de croyances différentes en vue de réfléchir sur des questions et objectifs communs et, ainsi, toucher un public plus large et accroître l'adhésion à ce dialogue.

Septièmement, il reconnaît que les individus peuvent contribuer utilement à la promotion du dialogue entre les religions et les cultures.

Enfin, huitièmement, nous avons réorganisé quelques alinéas du préambule et paragraphes avec des formulations déjà convenues reprises des résolutions des années précédentes, plaçant en tête ceux ayant un caractère plus général.

Outre les États Membres qui ont participé à l'élaboration de ce texte, nous remercions les missions d'observation participantes, notamment le Saint-Siège, ainsi que les représentants d'organisations intergouvernementales, telles l'Union européenne et l'Organisation de la coopération islamique, pour leurs contributions très judicieuses et précieuses.

Je remercie aussi le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, le Département des affaires économiques et sociales et le Service des affaires de l'Assemblée générale pour leur assistance technique.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de ce que nous continuons de faire pour promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures et sur la façon dont ce dialogue sert de base à une paix juste et durable. Sans paix, il ne peut y avoir de développement durable. C'est pourquoi je crois m'exprimer au nom non seulement des Philippines, mais d'autres États Membres qui se sont également portés coauteurs du projet de résolution présenté par l'Iran, intitulé « Un monde

contre la violence et l'extrémisme violent » (A/68/L.31), et le projet de résolution présenté par le représentant du Bangladesh, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » (A/68/L.28), et les appuie, en affirmant que nos trois initiatives se complètent et se renforcent mutuellement.

Pour terminer, je souhaite rendre hommage à feu le Président Nelson Mandela. Madiba incarnait les valeurs les plus nobles de l'ONU. Sa vie et l'exemple qu'il a montré nous rappellent que l'éducation est l'outil le plus puissant pour promouvoir la paix par le dialogue entre les religions et les cultures. Madiba a dit :

« Personne ne naît haïssant une autre personne à cause de la couleur de sa peau, ou de ses origines, ou de sa religion. Les gens doivent apprendre à haïr, et s'ils peuvent apprendre à haïr, on peut leur enseigner aussi à aimer, car l'amour naît plus naturellement dans le cœur de l'homme que son contraire. »

Au nom du Pakistan et des autres coauteurs, j'ai l'insigne honneur de demander à mon tour à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution par consensus.

**M<sup>me</sup> Ibrahim** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dont sont membres le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam, j'ai l'honneur de faire la présente déclaration au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix ».

Au fil des siècles, l'Asie du Sud-Est a toujours attiré des visiteurs du monde entier qui apportent avec eux leurs cultures et leurs influences religieuses. En conséquence, notre région est dotée d'une riche culture, marquée par une diversité ethnique et religieuse. L'ASEAN voit d'un bon œil son formidable patrimoine, et nous sommes fermement attachés à notre spécificité, en particulier au moment où nous nous employons ensemble à mettre en place la Communauté de l'ASEAN d'ici à 2015.

À cette fin, l'ASEAN accorde également la priorité à la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle. Nous considérons que cette diversité est un élément essentiel au développement économique et social et au maintien de la paix et de la sécurité dans la région. L'ASEAN continuera donc d'avoir la plus grande considération et le plus grand respect pour une culture

de paix, grâce à des initiatives telles que le Mouvement mondial des modérés.

La modération est une valeur importante à laquelle l'ASEAN est attachée. C'est grâce à la pratique de la modération dans la région et à la reconnaissance de son importance que les dirigeants des États membres de l'ASEAN ont adopté à l'unanimité l'initiative du Mouvement mondial des modérés au Sommet de l'ASEAN tenu à Phnom Penh le 3 avril 2012. Cette initiative appelle essentiellement les voix des modérés, qui forment une majorité silencieuse, à couvrir les voix de l'extrémisme sous toutes ses formes et à reconquérir une position de supériorité morale. Nous estimons que la vraie division du monde aujourd'hui n'est pas entre l'Orient et l'Occident, entre pays développés et pays en développement ou entre musulmans et non-musulmans. La ligne de fracture se situe plutôt entre modérés et extrémistes de toutes religions et croyances, et ce dans tous les domaines et sous tous les aspects. Nous encourageons donc les populations de nos pays, en particulier les jeunes, à être socialement responsables et à se soucier les uns des autres, malgré leurs différences. Nous continuons aussi de leur inculquer la valeur du respect des personnes de religions et de cultures différentes. Nous le faisons par différents moyens, notamment en utilisant les technologies de l'information et des communications, notamment le portail électronique consacré au dialogue interconfessionnel, créé par le Mouvement des pays non alignés à sa Réunion ministérielle extraordinaire sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix et le développement, tenue à Manille en 2010.

L'ASEAN a également entrepris un projet régional, appelé ASEAN Young Professionals Volunteer Corps, dans le but de concourir à différents projets menés dans les domaines du développement rural, de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation, de l'agriculture, de la santé et de l'environnement. Nous estimons que ce programme peut promouvoir le dialogue et les échanges entre les jeunes au sein de l'ASEAN et conduire à une compréhension culturelle et religieuse accrue.

Outre sa propre coopération régionale, l'ASEAN est également active dans d'autres instances, notamment au sein de la Réunion Asie-Europe. Nous félicitons des résultats du septième dialogue interconfessionnel de la Réunion Asie-Europe, tenue les 13 et 14 octobre 2011 aux Philippines, qui portait sur la manière d'exploiter les avantages et de résoudre

les difficultés que recèle la migration grâce au dialogue entre les religions et les cultures.

Au niveau international, nous nous félicitons que l'Assemblée générale continue d'appuyer deux projets de résolution importants, intitulés « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/68/L.30) et « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » (A/68/L.28). Tous les États membres de l'ASEAN se sont portés coauteurs de ces deux projets de résolution. Nous sommes également conscients de l'importance du nouveau projet de résolution intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent » (A/68/L.31). Ces trois projets de résolution doivent être adoptés par consensus pour montrer la détermination des États Membres de l'ONU à œuvrer de concert dans ce domaine. Nous espérons que ces projets de résolution continueront non seulement de nous permettre de mener nos efforts conjugués aux fins de la consolidation de la paix, mais également de contribuer à leur succès.

L'ASEAN apprécie les différentes activités menées par le système des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix, en particulier celles de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Dans le cadre de ses efforts de promotion d'une culture de paix dans le cadre de l'Alliance, l'ONU coopère avec différents États Membres, ce dont l'ASEAN se félicite. L'ASEAN se félicite également de l'organisation du sixième Forum mondial de l'Alliance des civilisations, qui doit se tenir à Bali (Indonésie) en août 2014, et nous encourageons tous les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les organisations de la société civile à y participer.

Enfin, l'ASEAN exprime sa gratitude à l'un des grands dirigeants de l'Afrique du Sud, le regretté Nelson Mandela, dont l'action a contribué à sensibiliser l'opinion mondiale à la culture de la paix. Pour atteindre cet objectif, l'ASEAN fera tout son possible pour appuyer les efforts de paix, qui constituent le fondement même de l'ONU.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Vrailas** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom



de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Tous les projets de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui sont importants. Nous remercions les principaux auteurs de leurs efforts. Je voudrais dire quelques mots sur le projet de résolution A/68/L.31, intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent ». L'Union européenne remercie la République islamique d'Iran de l'esprit constructif et d'ouverture dans lequel elle a mené le processus de consultation. Nous apprécions également le fait qu'un grand nombre des propositions de l'Union européenne ont été retenues.

L'Union européenne et ses États membres sont très fortement engagés dans la lutte contre le terrorisme. Dans un contexte plus large, nous reconnaissons également l'importance que revêt la lutte contre l'extrémisme violent. Nous sommes convaincus de l'importance primordiale qu'il y a à respecter tous les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit alors que nous luttons contre le terrorisme. C'est également une priorité de l'Union et de ses États membres dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent. Nous nous félicitons de l'accent mis sur cette dimension dans le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui. Nous réaffirmons que l'extrémisme violent ne peut être vaincu que par des mesures conformes aux normes les plus exigeantes en matière de droits de l'homme et qui respectent pleinement l'état de droit.

Nous souhaitons appeler tous les États à accentuer leurs efforts en matière de lutte contre l'extrémisme violent et à assurer le plein respect de l'ensemble des droits fondamentaux de toutes les personnes. Les paroles doivent devenir réalité. Nous saluons les efforts déployés par la République islamique d'Iran pour contribuer à réaliser les buts énoncés par les peuples des Nations Unies dans le préambule de la Charte des Nations Unies, à savoir : mettre un terme au fléau de la guerre, réaffirmer les droits fondamentaux de l'homme, respecter l'état de droit, favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie souhaite s'associer à la déclaration prononcée par la représentante du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) au titre du point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix ». Je voudrais en outre y ajouter quelques observations à titre national.

Au nom de ma délégation, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/68/286). Je tiens également à exprimer nos remerciements à la Directrice générale de l'UNESCO pour son rapport sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix (voir A/68/216). En outre, nous nous félicitons de la présentation du sixième rapport annuel du Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations (voir A/68/361). Ces rapports font la chronique des importants efforts déployés par le système des Nations Unies pour promouvoir une culture mondiale de la paix et de la non-violence, à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales.

La Malaisie salue le travail de l'UNESCO et de l'Alliance des civilisations, ainsi que d'autres entités et initiatives des Nations Unies, en faveur de l'instauration d'une entente et d'une tolérance véritables dans le but de surmonter les divisions et les préjugés grâce au dialogue interculturel et interreligieux. Nous saluons également les efforts entrepris pour ancrer les valeurs véhiculées par une culture de paix en mettant l'accent sur l'éducation et la participation des jeunes. La Malaisie, qui appuie pleinement ces initiatives, s'est portée coauteur du projet de résolution sur la promotion du dialogue entre les religions et les cultures (A/68/L.30).

Outre les mesures prises par le système des Nations Unies, nous tenons également à souligner la contribution que peut apporter le concept de modération aux efforts visant à promouvoir une culture de la paix. En 2010, le Premier Ministre malaisien a appelé la majorité silencieuse des modérés à se rassembler en un mouvement mondial afin que nous reprenions le devant de la scène au chœur des voix de la haine et du terrorisme. Trois ans plus tard, la pertinence et l'urgence de cet appel n'ont en rien diminué. La communauté internationale reste en proie à de violents conflits dans le monde entier, perpétrés par des extrémistes qui choisissent de répandre leur idéologie en semant la discorde, en instillant la peur et en s'adonnant au terrorisme. Aujourd'hui plus

que jamais, il convient de faire entendre le chœur des modérés si l'on veut faire taire la rhétorique extrémiste qui contredit complètement la culture de la paix, culture si absolument essentielle à la stabilité, à la sécurité et au développement à long terme.

Si l'appel à la création d'un mouvement mondial des modérés est relativement récent, la modération est un principe immémorial et bien vivant que l'on retrouve dans toutes les grandes religions. En préconisant le juste milieu entre les extrêmes, la modération est une démarche qui met l'accent sur les valeurs universelles de respect mutuel, de compréhension, de tolérance et de compassion, qui sont des principes essentiels au développement d'une culture de la paix.

Nous n'avons pas besoin de chercher bien loin pour trouver des exemples éloquentes de modération en action. Le monde pleure la disparition du Président Nelson Mandela, qui, au milieu de tant d'autres, était l'exemple personnifié de ces vertus du pardon et de la conciliation. L'absence de représailles sanglantes en Afrique du Sud après toutes les injustices et les crimes commis à l'encontre de la majorité des Sud-Africains sous le régime d'apartheid est bien la preuve de son sens de la modération et de ses qualités de dirigeant. Il a appelé, au contraire, le pays à se réconcilier et à panser ses blessures, ouvrant ainsi la voie moyenne qui a permis le rapprochement d'un peuple sud-africain longtemps divisé.

La modération est également le propre de la conduite de Malala Yousufzai, la jeune Pakistanaise qui défend le droit de tous les enfants, y compris les filles, à l'éducation. Après avoir subi la cruelle attaque d'extrémistes en raison de ses idéaux, elle n'en a pas moins refusé de se taire et continue de se battre pour défendre la noble cause de l'éducation universelle avec un courage peu commun à son âge. Elle s'est acquis, ce faisant, un soutien considérable et a éveillé les consciences. L'exemple de Malala est la preuve que la modération et la résistance à l'extrémisme ne sont pas des signes de faiblesse ou de simple volonté de transiger, mais qu'elles sont au contraire une force grâce à laquelle des individus peuvent marquer durablement leur époque.

Le Mouvement mondial des modérés représente un effort sincère pour prolonger et amplifier les exemples de courage et de vaillance de Nelson Mandela et de Malala Yousufzai. Trois ans après sa création, le Mouvement fait l'objet d'un large appui au sein de pays et de groupements du monde entier. L'ASEAN,

en particulier, a appuyé et adopté le Mouvement en considération du caractère central que revêt la valeur de modération dans son action. Elle sous-tend en effet l'interaction de nos communautés multiraciales, multiculturelles et multireligieuses, au sein desquelles nous privilégions le règlement pacifique des différends. L'absence notable de guerres et de conflits armés entre voisins dans la région atteste de la volonté de l'ASEAN de défendre des valeurs de modération propices à la confiance mutuelle et qui prédisposent au dialogue et à la négociation comme moyens principaux de régler les différends.

L'idée du Mouvement a également reçu l'appui de bien d'autres encore, comme le montrent les divers documents finaux publiés à l'issue d'un certain nombre de réunions et conférences internationales d'organisations telles que le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la coopération islamique, le Commonwealth et la Réunion Asie-Europe. Nous espérons que cette initiative continuera de faire l'objet d'un appui croissant au cours des prochaines années.

La Malaisie est convaincue que le Mouvement dans son ensemble peut être complémentaire de la mission et de l'action du système des Nations Unies à différents niveaux dans le cadre de la promotion d'une culture de paix. Nous notons avec satisfaction que la Fondation du Mouvement mondial des modérés, organisation non gouvernementale basée en Malaisie qui défend la cause de la modération au service de la paix, travaille en coopération avec l'Alliance des civilisations pour promouvoir une meilleure compréhension du concept de modération et de sa contribution au renforcement du respect et du dialogue entre religions, cultures et croyances.

Enfin, les obstacles qui empêchent une culture de paix de prendre racines sont nombreux, mais ils ne sont pas insurmontables. Nous croyons que la modération et un mouvement mondial de modérés peuvent apporter une contribution précieuse aux efforts globaux visant à réaliser une culture de paix cruciale au maintien du développement et de la prospérité auxquels tous les pays aspirent.

**M<sup>me</sup> AIGharabally** (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient d'emblée à remercier sincèrement le Secrétaire général pour les efforts déployés dans la préparation du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/68/286), rapport qui traite des activités menées par l'ONU pour promouvoir le dialogue, l'entente et la coopération entre les religions et les

cultures en faveur de la paix. Mon pays se félicite des efforts, des bons offices et du rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en faveur d'une culture de paix, ce qui a permis de créer un environnement propice à cette culture grâce à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Nous remercions également le Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour tous ses efforts, et pour sa présentation du sixième rapport annuel sur l'Alliance des civilisations (A/68/361), y compris les activités principales et les progrès importants réalisés en la matière. Et nous ne devons pas oublier de remercier tous les États Membres qui se sont portés coauteurs des projets de résolution qui appellent à la promotion d'une culture de paix et encouragent l'entente, le dialogue et la coopération entre les religions et les cultures afin de promouvoir la tolérance et le respect des différences culturelles comme moyen de prévenir les conflits (A/68/L.28, A/68/L.30 et A/68/L.31).

Les premiers mots de la Charte des Nations Unies sont « Nous, peuples » – nous, peuples différents, nés dans des environnements différents, ayant chacun sa culture, sa civilisation et ses croyances, vivant dans un seul monde et constituant ensemble la civilisation humaine. C'est pourquoi l'État du Koweït attache la plus haute importance à la promotion d'une culture de paix et d'un dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations, surtout de nos jours, alors que des vagues d'extrémisme, de fondamentalisme et de haine entre les peuples provoquent un nombre croissant de violations des droits de l'homme, de cas de discrimination raciale et de mépris pour les autres et leurs religions.

Nous souhaitons appeler l'attention sur le fait que les dialogues et les alliances entre les civilisations ne signifient pas un « melting pot » (un creuset) de religions, de croyances, voire, de cultures. Une civilisation est le réceptacle qui contient les religions, les cultures et les croyances des peuples, et l'objectif d'un dialogue entre les civilisations est d'examiner les origines des différences, d'y faire face, de tirer des enseignements de l'éthique des différences qui nous séparent et de rester humbles. C'est pourquoi mon pays insiste sur l'importance des efforts à mener pour promouvoir une culture de paix, relancer le dialogue entre les cultures, diffuser les valeurs de la modération, de la tolérance et du respect mutuel et renoncer à l'extrémisme, à la haine et à la violence sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. C'est une responsabilité qui incombe

à l'ensemble des États Membres et des organisations internationales.

L'État du Koweït souhaite vivement appuyer les efforts de l'Organisation car nous croyons dans les nobles principes de la Charte et attendons avec intérêt un rôle international plus efficace dans l'initiative de l'Alliance des civilisations. Dans ce contexte, je tiens à rappeler les mesures pratiques positives prises par le Koweït pour lancer un dialogue entre les civilisations.

Nous avons souscrit à cette initiative et avons rejoint rapidement le Groupe d'amis de l'Alliance, concrétisant ainsi notre conviction de l'importance d'un dialogue et d'une interaction continus entre les peuples et les civilisations. À cette fin, le Koweït a mis en place un plan national conforme aux objectifs de cette initiative, visant à développer une culture de tolérance, de paix et de modération et à faire face aux phénomènes du terrorisme, de l'extrémisme et de la violence. Un centre international de la modération a été mis en place au Koweït; son rôle consiste à appeler à la modération entre les peuples.

La paix a toujours été une caractéristique culturelle de la société koweïtienne, avant même la création de l'État moderne, reflet de l'acceptation d'autrui, de la tolérance, du dialogue avec les autres cultures et les autres religions et de notre réceptivité à l'ensemble des peuples et des civilisations. Aujourd'hui, dans notre État moderne, la Constitution du Koweït assure et garantit la liberté d'opinion, d'expression, de croyance et de religion. L'État du Koweït, bien que petit en superficie, a été un lieu de rencontre pour les peuples pacifiques, un lieu où plus de 120 nationalités vivent dans l'harmonie, la stabilité, la dignité et la paix.

Pour terminer, ma délégation tient à rappeler que l'enrichissement d'une culture de paix est un processus qui exige une conviction et un travail sérieux afin d'en réaliser les principes – respect des droits de l'homme, liberté d'expression et d'opinion, justice, égalité et lutte contre la pauvreté et le chômage. En conséquence, nous préconisons que ces droits soient respectés et mis en œuvre afin que nous puissions vivre dans un monde d'amitié, de tolérance et de paix.

**M<sup>me</sup> Al- Jefairi** (Qatar) (*parle en arabe*) : Ma délégation remercie le Président d'avoir organisé cette réunion. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/68/286), ainsi que le Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations des Nations Unies, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour

son rapport (A/68/361) et pour les efforts que lui-même et son bureau ont faits à cet égard. Je tiens également à lui exprimer notre reconnaissance particulière pour le travail qu'il a réalisé en vue d'intensifier les efforts de l'Alliance à travers une auto-évaluation et la présentation de nouvelles propositions et idées.

Il va sans dire que la paix a été l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. La réalisation de cet objectif est sans conteste extrêmement complexe, car le monde est confronté aujourd'hui à tant de conflits et à tant de changements. L'Assemblée pourrait penser, comme nous, que la plupart des conflits découlent de questions qui nécessitent un effort commun pour que nous puissions renoncer à la violence, faire face à ses causes sous-jacentes et diffuser une culture de la paix entre les peuples et les sociétés, d'où l'importance du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures en vue de parvenir à la paix. Nous apprécions également les efforts déployés par les principaux organismes des Nations Unies dans ce domaine, en particulier l'UNESCO, pour concrétiser les objectifs, les engagements, les résolutions et les déclarations internationales sur la culture de la paix, notamment cette année, qui est considérée comme le début de la Décennie internationale du rapprochement des cultures.

Le Programme d'action des Nations Unies en faveur d'une culture de paix souligne l'importance de faire reposer les efforts sur deux piliers fondamentaux, à savoir, le développement et les droits de l'homme. Comme une culture de la paix doit être constituée d'un certain nombre de valeurs, de dimensions et de comportements humains basés sur la renonciation à la violence, le respect des droits fondamentaux des personnes et la participation sociale au développement, nous croyons que, dans l'environnement que nous devons établir dans la communauté internationale, il faudra, notamment, régler les conflits par la médiation et sa violence, garantir les droits de l'homme pour tous et promouvoir la mise en place d'institutions nationales dans ce domaine, prendre conscience que la culture de la paix est le prolongement de la démocratie, garantir la participation de tous les segments de la société au développement national, renforcer les capacités nationales pour réduire les inégalités économiques et sociales et lutter contre la pauvreté, reconnaître une responsabilité commune dans l'affermissement de la culture de la paix, encourager les activités qui favorisent le respect des droits de l'homme, instaurer la paix en tant que processus grâce à l'éducation formelle

et informelle, user de tous les moyens disponibles pour réaliser la paix, et accorder un plus grand rôle aux éducateurs dans le domaine de la promotion d'une culture de la paix.

*M. Haniff (Malaisie), Vice-Président, assume la présidence.*

Nous nous employons à diffuser la culture de la paix à l'échelle nationale et internationale. Nous avons proposé un échange de données d'expérience et de pratiques à cet égard. C'est pour cela que le Centre international de Doha pour le dialogue interreligieux a été créé.

Le Qatar a été l'un des premiers États à soutenir l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, et continue de le faire depuis sa création. Nous avons organisé le quatrième Forum mondial de l'Alliance des civilisations, qui joue un rôle efficace dans la lutte contre la polarisation et l'extrémisme en promouvant la tolérance et la diversité culturelle au sein des sociétés et entre elles.

L'État du Qatar s'est également beaucoup investi dans le règlement des conflits par la médiation sur la base des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, permettant ainsi d'apaiser des tensions qui constituaient, très souvent, des menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Compte tenu du rôle que joue l'éducation dans la promotion de la paix, mon pays s'est fixé comme priorité d'élever le niveau d'éducation et de promouvoir une culture de paix dans les programmes scolaires à tous les niveaux. S'agissant de l'aide que nous apportons aux enfants, la cheika Moza bint Nasser Al-Missned a lancé une initiative internationale intitulée « Éduquer un enfant », qui vise à garantir l'éducation primaire pour des millions d'enfants dans les pays frappés par des conflits ou la guerre. Dans le cadre de cette initiative, 25 projets ont été mis en œuvre en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient en faveur d'environ 500 000 enfants.

Pour finir, ma délégation réaffirme son engagement à travailler de concert avec l'Assemblée générale et tous les organes de l'ONU pour réaliser les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et mettre en œuvre le Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

**M. Sapkul (Thaïlande) (parle en anglais) :** Ma délégation s'associe à la déclaration faite par



le représentant du Brunéi Darussalam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La Thaïlande remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/68/286) sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, et remercie la Directrice générale de l'UNESCO du rapport sur le suivi de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Ma délégation salue l'engagement et le rôle actif des organismes des Nations Unies, en particulier de l'UNESCO, qui ont pris l'initiative d'intégrer l'idée d'une culture de paix dans leurs activités. Ma délégation exprime également sa gratitude au Haut-Représentant de l'Alliance des civilisations, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, ainsi qu'à son prédécesseur, S. E. M. Jorge Sampaio, pour leur dévouement et leurs efforts constants en faveur de la diversité culturelle.

La promotion de la culture de la paix revêt plusieurs dimensions. Je voudrais faire part à l'Assemblée de certaines de nos réflexions.

Premièrement, nous vivons à l'heure de la mondialisation, dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant, où les civilisations, les cultures et les religions se rencontrent, interagissent et entrent parfois en conflit. C'est pourquoi la Thaïlande défend la promotion de la culture de la paix et du dialogue interreligieux, interconfessionnel et interculturel. Ce faisant, les peuples de cultures et de religions différentes acquerront une meilleure compréhension de l'autre, suscitant ainsi le respect mutuel et la tolérance.

À cet égard, la Thaïlande remercie le Gouvernement autrichien d'avoir accueilli le cinquième Forum mondial de l'Alliance des civilisations en février 2013. La Déclaration de Vienne sur l'Alliance des civilisations réaffirme la volonté politique commune des nations de promouvoir la tolérance, le pluralisme et le respect mutuel.

Deuxièmement, nous sommes convaincus que l'amour, la bonté et la compassion sont les éléments de base de toutes les religions, que la paix en est l'objectif ultime et que toutes les religions peuvent coexister pacifiquement. Dans ces conditions, il est surprenant d'être témoins de la violence et des conflits interreligieux. Sont-ils dus à une mauvaise interprétation de l'essence des religions? Si oui, il faut assurément tenter de comprendre véritablement et de manière plus approfondie le fondement des religions,

des confessions et des croyances. Nous exhortons donc vivement les chefs politiques et religieux à promouvoir le respect mutuel et la tolérance, et à combler le fossé de compréhension entre les peuples de religions, de confessions ou de croyances différentes grâce au dialogue interconfessionnel et interreligieux.

La région de l'Asie et du Pacifique est l'une des plus diverses en termes de communautés religieuses, et la Thaïlande comprend la nécessité d'un dialogue interreligieux à l'échelle régionale. Nous participons activement à ces dialogues. Le Gouvernement thaïlandais a également mis en place un groupe de travail sur le dialogue interconfessionnel régional qui regroupe toutes les parties prenantes et les encourage à travailler ensemble, à créer des réseaux pour améliorer le dialogue interconfessionnel en Thaïlande, et à renforcer le partenariat interconfessionnel international à l'étranger.

Troisièmement, la Thaïlande estime que la paix est entre les mains de la future génération. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il importe d'inculquer une culture de paix aux jeunes. En octobre dernier, notre ministère de la culture a organisé un camp culturel et religieux pour les jeunes. En outre, un certain nombre de projets interculturels et interreligieux ont été lancés par plusieurs universités et organisations de la société civile. Nous nous félicitons par ailleurs des résultats du cinquième atelier de formation des jeunes ambassadeurs pour la paix, organisé en Thaïlande en novembre 2012 par l'UNESCO, en coopération avec les organisations de la société civile. Ce ne sont là que quelques exemples de notre ferme détermination à promouvoir une culture de paix.

Quatrièmement, nous partageons le point de vue selon lequel les femmes sont des agents de paix et peuvent beaucoup contribuer au règlement des conflits. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, la Thaïlande défend activement le rôle des femmes dans la culture de la paix et de la sécurité. Un sous-comité sur les femmes et la promotion de la paix et de la sécurité a été créé en septembre 2012. Il vise à aider, protéger et autonomiser les femmes qui ont été victimes de conflits et d'actes de violence. En outre, les ambassadeurs de paix de la section thaïlandaise de la Fédération pour la paix universelle, une organisation non gouvernementale ayant statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ont participé activement au Réseau mondial

des femmes pour la paix, qui a été lancé à Bangkok en septembre.

Cinquièmement, nous sommes conscients du rôle des médias dans la promotion d'une culture de la paix. Toutefois, le rôle et l'influence des médias peuvent être une arme à double tranchant. Il faut encourager les médias à faire preuve d'impartialité dans leurs jugements et à assumer l'entière responsabilité des informations qu'ils diffusent. Ils doivent jouer un rôle plus important dans l'élimination de la haine et des préjugés, promouvoir une plus grande entente entre les peuples et s'opposer fermement à la violence. Les médias doivent également être des agents de paix.

Enfin, la Thaïlande partage pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel le dialogue entre les religions et les cultures est étroitement lié au Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Par conséquent, nous appuyons l'idée de simplifier les procédures d'établissement des rapports sur les activités relatives à ces questions en établissant un seul rapport global plutôt que plusieurs rapports distincts. Outre qu'elle serait plus économique, une telle formule n'entraînerait aucune surcharge inutile de travail pour les entités des Nations Unies et les États Membres.

Je terminerai en renouvelant l'appui constant de la Thaïlande à une culture de paix. La Thaïlande s'est toujours portée coauteur des projets de résolution présentés au titre de cette question. Cette année, nous sommes l'un des États Membres qui ont parrainé l'ensemble des trois projets de résolution présentés sous ce point de l'ordre du jour. Nous espérons que ces trois projets de résolution seront tous adoptés par consensus.

**M. Loulichki (Maroc) :** Ma délégation est heureuse de participer à ce débat consacré à la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, un objectif auquel mon pays accorde une importance particulière et qui constitue un vecteur principal de la politique étrangère du Royaume du Maroc.

Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer ses remerciements à M<sup>me</sup> Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, à M. Jorge Sampaio, ancien Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, et M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, nouveau Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance, pour les efforts déployés pour la diffusion

d'une culture de la paix, du dialogue et du respect des différences.

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt du rapport du Secrétaire général (A/68/286) relatant les principales activités menées par l'Organisation des Nations Unies durant l'année écoulée pour la promotion du dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions. Ces activités ont concerné plusieurs dimensions de ce dialogue et plusieurs régions du monde, démontrant ainsi l'appropriation par l'ensemble de la communauté internationale de cet objectif, si déterminant pour la paix, la sécurité et la coopération internationales.

La transversalité et la complexité de cette thématique expliquent et justifient l'implication principalement de l'UNESCO, mais aussi de l'Alliance des civilisations, et d'autres acteurs tels que le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Mais d'autres, comme l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations sont aussi en mesure d'apporter une valeur ajoutée à la poursuite de cet objectif. Nous espérons et sommes certains qu'ils ne manqueront pas d'apporter cette contribution.

Nous nous réjouissons que divers programmes et projets aient été mis en place en matière d'éducation, de jeunesse, de médias et de migrations et que plusieurs plans d'action aient été élaborés, dont le Plan d'action de Rabat adopté en octobre 2012, qui vise notamment à prévenir toute incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence. Les Forums de l'Alliance des civilisations qui se sont tenus à Doha et à Vienne ont débouché sur l'élaboration d'une stratégie pour la période 2013-2018 comportant six domaines d'action, allant du domaine de la jeunesse à la consolidation des partenariats et à la prévention des conflits, en passant par le financement et la structure de l'Alliance. De même, un nombre important d'initiatives ont été développées en direction du renforcement du dialogue objectif, transparent et constructif entre les civilisations.

Cela dit, le plaidoyer en faveur de la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures et l'organisation de rencontres dédiées à cet objectif ne suffisent malheureusement

pas, à eux seuls, à installer et à développer une culture de paix. L'appropriation de cet objectif par chacun des États Membres et à l'intérieur de chaque État par les différents départements concernés et par la société civile, ainsi que la prise de mesures pour combattre l'extrémisme, l'intolérance et les préjugés vis-à-vis d'autres communautés et d'autres religions, constituent un complément nécessaire et incontournable à une véritable politique de promotion au quotidien du dialogue entre les civilisations et de leur coexistence. Cette tâche et cette responsabilité deviennent de plus en plus urgentes au regard d'une conjoncture marquée par l'ébranlement des référentiels, la montée de l'extrémisme de tout bord, de la xénophobie, de l'islamophobie et d'autres formes de discrimination. Comme l'a souligné Sa Majesté le Roi tout récemment dans le message adressée à la conférence internationale qui s'est tenue à Fès le 2 octobre 2013 :

« Le renforcement du dialogue des cultures et des civilisations et le respect de la diversité culturelle ne sauraient accéder au rang de réalités sans un ancrage national permettant l'appropriation par chaque citoyen et chaque citoyenne de ces nobles objectifs. »

Depuis son lancement en 2005, l'Alliance des civilisations, forte de ses 138 membres, dont le Maroc, a permis de promouvoir le dialogue entre les civilisations et le rapprochement des peuples et des cultures, et de réduire le clivage dans les relations entre les nations. L'Alliance des civilisations s'est révélée un instrument efficace et une plate-forme fondamentale permettant de véhiculer des valeurs sûres fondées sur la compréhension et le respect mutuels, la tolérance et le dialogue interculturel, tout en condamnant l'amalgame entre les religions, l'extrémisme et la violence. Ces avancées ne peuvent toutefois se concrétiser et s'inscrire dans la durée sans la résolution des conflits et la mise en place d'un partenariat mondial pour l'atteinte par toutes les nations, petites, moyennes et grandes, des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est dire combien est intime la relation, entre d'une part, la paix à travers le dialogue, l'entente et le respect de l'identité et des particularités d'autrui, et d'autre part, la réalisation par tous des objectifs de développement, qui permet d'apaiser les rapports sociaux, de satisfaire les besoins fondamentaux, et partant, de créer un sol fertile pour l'ouverture sur autrui et l'acceptation de ses spécificités.

Nous espérons que la mise en œuvre de la Décennie internationale pour le rapprochement des cultures (2013-2022) contribuera substantiellement à l'émergence d'une véritable culture de tolérance, de dialogue et d'entente entre les États Membres. Je peux assurer l'Assemblée que le Royaume du Maroc restera un partenaire engagé et déterminé pour la mise en œuvre de cette stratégie.

**M. Escalante Hasbún** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au titre du point 15 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, intitulé « Culture de paix », une question que le peuple et le gouvernement salvadoriens ont toujours considérée très pertinente, tant dans ses dimensions internes qu'internationales, et que nous estimons être de la plus haute importance car elle englobe les trois piliers de l'action de l'ONU : paix et sécurité internationales, développement, et promotion et la protection des droits de l'homme.

Nous accueillons également avec satisfaction les trois projets de résolution que nous adopterons aujourd'hui par consensus, et nous saluons la contribution du Bangladesh, de l'Iran, du Pakistan et des Philippines au travail réalisé dans le cadre de ces négociations.

El Salvador, en tant qu'État membre du Système d'intégration de l'Amérique centrale et promoteur historique de l'unité centraméricaine et de la « Grande patrie », a, conjointement avec la région, parcouru un long chemin depuis la fin des années 80, grâce aux processus de Contadora et d'Esquipulas, dans la consolidation de son statut de zone de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

Notre pays a connu un conflit armé interne qui a causé de nombreuses souffrances à notre peuple. C'est pourquoi nous rejetons toute tentative obscure d'impliquer le peuple et le Gouvernement salvadoriens dans un conflit belliqueux, qui pourrait faire reculer le processus démocratique dans la région d'Amérique centrale.

El Salvador exprime sa position ferme en tant que fervent défenseur d'un règlement pacifique des différends par le dialogue et l'entente. C'est la raison pour laquelle nous sommes considérés, au sein de l'ONU, comme un modèle de consolidation de la paix à suivre dans d'autres pays. Nous avons ainsi pris une part active dans différentes opérations de maintien de la paix dans le monde, ce qui reflète fidèlement la détermination de notre pays dans ce domaine. En tant

que membre de la Commission de consolidation de la paix pour la période 2012-2013, nous avons pu mettre notre coopération et notre expérience au service de processus de paix et de négociation dans le cadre de multiples conflits dans le monde, en demeurant toujours attachés au règlement pacifique des différends.

Au niveau régional, El Salvador a encouragé la mise en œuvre et le respect effectif du nouveau modèle de sécurité régionale mis en place en vertu de l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale, qui établit les principes et mécanismes devant appuyer le processus de consolidation de la paix et la démocratie dans la région.

El Salvador réaffirme devant la communauté internationale son ferme attachement à la consolidation du processus d'intégration économique de l'Amérique centrale, et son respect scrupuleux et de bonne foi de ses obligations internationales ainsi que des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et la Charte de l'Organisation des États américains. Nous tenons également à affirmer clairement que nous sommes unis aux républiques sœurs de la région centraméricaine, par des liens historiques, économiques, sociaux et culturels et que, surtout, en tant que région, nous partageons les mêmes valeurs et un avenir commun.

Pour terminer, El Salvador appuie sans réserve les efforts réalisés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, auxquels il s'associe, en particulier dans le cadre du Programme Gestion des transformations sociales, sous le thème « Promouvoir l'égalité et l'inclusion sociale : des voies vers la prospérité pour tous ». Cette initiative nous a permis d'évaluer les progrès réalisés, de déterminer les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et de mesurer les difficultés rencontrées dans ce domaine. Sa méthodologie est appliquée dans notre pays, en accordant une attention particulière aux hommes et femmes handicapés.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 45/6 du 16 octobre 1990, je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

**M. Lobry-Boulanger** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) accueille avec satisfaction le rapport du

Secrétaire général sur le dialogue entre les cultures et les religions (A/68/286) et celui de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix (voir A/68/216) et se félicite des progrès qui y sont décrits. La FICR partage plus particulièrement l'avis du Secrétaire général selon lequel

« [L]a paix ne peut se réduire à la simple absence de conflit : elle requiert une attitude positive envers des valeurs telles que le respect de la dignité et de la diversité, le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle » (A/68/216, par. 64).

La FICR est résolument attachée à promouvoir une culture mondiale de respect de la paix et de la non-violence, de dialogue interculturel et d'intégration sociale qui célèbre véritablement les valeurs et la dignité humaines. En effet, promouvoir l'intégration sociale et une culture de non-violence est l'une des trois priorités organisationnelles de la FICR pour cette décennie. Au cours de l'année écoulée, nous avons mis en évidence la fragilité de trois groupes spécifiques de personnes à cet égard : les femmes dans des situations de conflit et de catastrophe, les personnes handicapées, et les migrants.

Dans le cadre du débat consacré l'année dernière au point 15 de l'ordre du jour, la FICR a mis l'accent sur le problème grave de la violence interpersonnelle et de la violence dirigée contre soi-même pendant et après les catastrophes et sur le rôle que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent jouer et jouent dans la protection des populations vulnérables et l'aide qui leur est fournie (voir A/67/PV.58). Pourtant, comme il a été réaffirmé à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale de la FICR, qui a réuni à Sydney (Australie) ses 189 sociétés nationales membres, les violences sexuelles et sexistes les plus caractéristiques sont toujours murées dans le silence et l'opprobre.

La violence sexuelle et sexiste est souvent la continuité d'une situation préexistante de vulnérabilité et de risques, de discrimination et de violence. Exacerbée par des situations de conflit et des catastrophes, elle est dirigée contre des femmes, des filles, des garçons et des hommes. Nous ne devons pas oublier les survivants, mais intensifier au contraire nos efforts collectifs pour prévenir les violences et nous assurer que ceux qui y survivent ne souffrent pas du double fardeau de la discrimination et du manque d'accès aux services d'aide voulus.



La FICR est déterminée à promouvoir l'intégration sociale et les valeurs et la dignité humaines du million de personnes au moins vivant avec un handicap. Nous nous félicitons de l'attention accrue accordée aux personnes handicapées et des engagements pris par les États Membres lors de la Réunion de haut niveau sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées (voir A/68/PV.3), à laquelle ils ont réaffirmé leur engagement à oeuvrer aux plans national et international à un développement attentif à la problématique du handicap. En outre, le 13 octobre, la Journée internationale de la prévention des catastrophes était axée sur le handicap et a donné plus de poids au message de la prise en compte des personnes handicapées dans le contexte du Cadre d'action de Hyogo.

La FICR est prête à travailler avec les gouvernements pour rendre les personnes handicapées moins vulnérables. À la dix-neuvième session de son assemblée générale tenue le mois dernier à Sydney, la FICR a adopté une résolution soulignant que les personnes handicapées rencontrent souvent des obstacles à leur intégration sociale, à leur participation pleine et effective et à leur développement économique, ce qui peut avoir des incidences négatives sur leurs possibilités d'éducation et d'emploi, entraver leur accès aux services de santé et entraîner pour elles une pauvreté croissante.

Cette résolution appelle également les composantes du Mouvement à prendre toutes les mesures nécessaires pour chercher à assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées, en particulier dans des situations de risque, notamment les conflits armés, les situations d'urgence humanitaire et les catastrophes naturelles, mais aussi en temps de paix. En outre, la résolution demande instamment à toutes les composantes du Mouvement de travailler avec les gouvernements, y compris par le biais d'une diplomatie humanitaire appropriée, pour aider à répondre aux besoins des personnes handicapées et à mettre en œuvre les instruments pertinents du droit international afin d'oeuvrer au respect des droits des personnes handicapées et de lutter contre la discrimination, de modifier les perceptions et combattre les stéréotypes et les préjugés.

La FICR a suivi avec beaucoup d'intérêt le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en octobre et s'est vivement félicitée que le document final issu de ce dialogue condamne

énergiquement les actes, manifestations ou expressions de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance y associées dont les migrants sont victimes, ainsi que les stéréotypes qui leur sont souvent appliqués, notamment en raison de leur religion ou de leurs convictions. La FICR appuie vigoureusement l'appel lancé aux États à mettre en œuvre et, si nécessaire, à renforcer la législation en place lorsque se produisent des actes, des manifestations ou des expressions de xénophobie ou d'intolérance dirigées contre des migrants, pour mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces actes.

La stratégie de 2011 de la FICR sur la prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face définit les migrants comme l'une des catégories de personnes particulièrement exposées à la violence. Dans le domaine des migrations, des études ont montré que la violence est étroitement liée à la surpopulation, aux niveaux élevés de stress, au manque de forces de police et à l'insécurité, à l'absence d'installations sanitaires sûres, aux niveaux élevés d'abus d'alcool et d'autres substances, au manque de moyens de subsistance, aux environnements chaotiques et aux sentiments de désespoir et d'impuissance.

Les déplacements forcés augmentent les facteurs de nature à favoriser les comportements suicidaires. Des réfugiés en deuil ou souffrant d'un niveau de stress élevé peuvent être amenés à se suicider. En outre, les migrantes, en particulier celles en situation irrégulière, sont particulièrement exposées à l'exploitation, sexuelle ou économique, aux mariages forcés, à la mendicité forcée, à l'esclavage et à de nombreuses autres formes d'exploitation.

La FICR, avec son réseau de 189 sociétés nationales, est déterminée à prévenir la violence, la stigmatisation et l'exploitation des migrantes et de leur famille. Nous travaillons le long des routes migratoires pour combattre et prévenir le risque de traite des êtres humains et autres formes d'exploitation dans les pays d'origine, la xénophobie et les autres formes de violence pendant le transit, et la violence et l'exploitation économique dans les pays de destination. Nous oeuvrons auprès des gouvernements pour veiller à ce qu'ils répondent aux besoins de protection et d'assistance de tous les migrants, quel que soit leur statut juridique.

En conclusion, la FICR tient à se faire l'écho de l'accent que le Secrétaire général Ban Ki-moon a placé sur ce qu'il appelle « l'attitude positive » que requiert la paix. Encourager, respecter et célébrer des valeurs

telles que le respect de la dignité et de la diversité, le dialogue interculturel et la compréhension passe d'abord par la promotion des compétences et d'une éducation fondée sur des valeurs. Nous croyons dans l'utilité de l'éducation, scolaire ou non, pour doter les individus de la capacité de sauver des vies et de changer les cœurs et les esprits. Nous sommes convaincus que les membres de toutes les sociétés de par le monde peuvent apprendre à vivre ensemble et à interagir en se fondant sur un cadre de valeurs qu'ils se sont approprié, dans lequel ils croient, qui donne un sens à leur vie, qui encourage le bien-être, le bonheur et la paix et qui leur donne l'espoir que leurs enfants et petits-enfants vivront au sein d'une société pacifique, ouverte et bienveillante.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 15 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner les projets de résolution A/68/L.28, A/68/L.30 et A/68/L.31. En relation avec le projet de résolution A/68/L.31, je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Zhang Saijin** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Relativement au projet de résolution A/68/L.31, intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », je voudrais donner lecture, au nom du Secrétaire général, de l'état des incidences financières ci-après, présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur.

Aux termes du paragraphe 14 du projet de résolution A/68/L.31, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire générale de lui rendre compte, à sa soixante-dixième session, de l'application de la résolution et de formuler des recommandations relatives aux moyens par lesquels le système des Nations Unies et le Secrétariat pourraient aider les États Membres qui en feraient la demande et dans la limite des ressources disponibles, à sensibiliser le public aux dangers de l'intolérance et à encourager la compréhension et la non-violence.

La demande de document qui figure au paragraphe 14 du projet de résolution représentera une charge de travail supplémentaire de 8 500 mots dans les six langues officielles pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ce qui entraînera des dépenses supplémentaires d'un montant de 50 900 dollars pour les services de documentation en 2015. Bien que les crédits pour cette activité n'aient pas été prévus dans le projet de budget-programme de

l'exercice biennal 2014-2015, tout sera fait pour que ce montant additionnel de 50 900 dollars soit financé au moyen des crédits inscrits au chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015.

En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/68/L.31, des dépenses supplémentaires d'un montant de 50 900 dollars devront être engagées au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. Cependant aucun effort ne sera épargné pour que ce montant additionnel de 50 900 dollars soit financé au moyen des crédits inscrits au chapitre 2 et pour faire rapport à ce sujet dans le cadre de la présentation du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2014-2015.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.28, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Zhang Saijin** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis le dépôt du projet de résolution A/68/L.28, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Honduras, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Kirghizistan, Libye, Maldives, Mali, Monténégro, Mozambique, Niger, Oman, Palaos, République démocratique du Congo, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Suriname, Tchad, Tonga, Vanuatu, Yémen et Zimbabwe.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/68/L.28?

*Le projet de résolution A/68/L.28 est adopté (résolution 68/125).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.30, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Zhang Saijin** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis le dépôt du projet de résolution A/68/L.30, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Algérie, Autriche, Brunéi Darussalam, Cameroun, Chine, Égypte, Fédération de Russie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kirghizistan, Liban, Luxembourg, Monténégro, Myanmar, Pérou, République démocratique populaire lao, Slovaquie, Thaïlande, Togo et Tunisie.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/68/L.30?

*Le projet de résolution A/68/L.30 est adopté (résolution 68/126).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.31, intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Zhang Saijin** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis le dépôt du projet de résolution A/68/L.31, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Chine, Équateur, Fédération de Russie, Inde, Iraq, Japon, Libye, Monténégro, Nicaragua, Philippines, Serbie, Suisse, Thaïlande et Turquie.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/68/L.31?

*Le projet de résolution A/68/L.31 est adopté (résolution 68/127).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur position, je rappelle aux membres que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Murmokaitė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne sur la résolution 68/126, intitulée

« Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ». L'Union européenne tient à remercier les délégations pakistanaise et philippine de l'esprit très constructif avec lequel elles ont mené le processus de consultation.

L'Union européenne sait gré aux auteurs du texte des efforts qu'ils ont déployés pour prendre en compte certaines des préoccupations qui avaient été formulées au cours des années précédentes. Nous nous félicitons en particulier de l'ajout au préambule d'un nouvel alinéa, le quatorzième, qui reconnaît que les individus et les organisations compétentes de la société civile contribuent utilement à la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures. L'Union européenne continue de penser qu'il est très important que religion et convictions soient mentionnées en conjonction. L'Union européenne sait également gré aux auteurs de leur disposition à insister sur le rôle de la société civile, notamment au paragraphe 14, lorsque le texte énumère les acteurs avec lesquels l'ONU doit coopérer activement dans le cadre du dialogue entre les cultures.

En ce qui concerne la promotion du dialogue entre les cultures, l'Union européenne attache une grande importance au travail de l'UNESCO, qui est l'organisation chef de file dans la promotion du dialogue interculturel, ainsi qu'à l'action d'autres initiatives visant à renforcer le dialogue et la compréhension mutuelle, telles l'Alliance des civilisations et la Fondation Anna Lindh. Les États membres de l'Union européenne reconnaissent que le contenu de cette résolution n'a cessé de s'améliorer au fil des ans, toutefois ils espèrent que ses auteurs examineront favorablement la proposition tendant à ce que ce texte ait désormais un caractère biennal.

**M. Prosser** (Israël) (*parle en anglais*) : Ma déclaration porte sur la résolution 68/127, intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent ». La théocratie iranienne a présenté une résolution qui respire l'hypocrisie. Avec cette initiative, l'Iran entend surfer sur la vague de sa légitimité internationale recouvrée, mais on ne saurait permettre aux aspirations iraniennes d'étouffer les cris de la population de ce pays, victime d'un régime qui se prétend progressiste mais qui est en réalité tragiquement réactionnaire.

Ces appels de l'Iran lancés aux nations pour qu'elles dénoncent la violence et l'extrémisme pourraient aisément venir noircir les pages d'un livre de fiction absurde. Je suggère aux Iraniens de s'inspirer d'un

avertissement que l'on peut lire dans le métro londonien et de prévenir les lecteurs de la résolution qu'ils doivent faire « attention à la marche », autrement dit être conscients du fossé qui existe entre les aspirations exprimées dans le document et la situation en Iran.

Il n'y a pas très longtemps, le Washington Post a publié un article de Shirin Ebadi, la lauréate 2003 du prix Nobel de la paix. Elle y décrivait comment l'Iran pratique la torture, la censure des médias et la persécution des minorités religieuses. Tandis que les dirigeants mondiaux se félicitaient de l'accord intérimaire intervenu à Genève, Shirin Ebadi décrivait la scène suivante se passant à Téhéran, où l'on pouvait voir :

« le corps sans vie d'un jeune homme, se balançant au bout d'une grue, pendu dans un jardin public lugubre... pour instiller la peur parmi les Iraniens, qui ont le malheur de vivre dans le pays affichant le taux d'exécution capitale par habitant le plus élevé au monde ».

La résolution 68/127 conjure les pays de garantir à leurs populations une vie sans violence, tout en respectant pleinement leurs droits fondamentaux. Or l'Iran est l'un des pays du monde qui violent le plus les droits de l'homme. Le régime iranien pend les homosexuels, lapide les femmes, emprisonne les journalistes et exécute les opposants politiques. À la lecture du document dont l'Assemblée est saisie, je me suis demandé si j'étais en train de lire une résolution de l'ONU ou bien une bonne résolution du Président Rouhani pour la nouvelle année. Après tout, l'Iran est le principal parrain du terrorisme dans le monde, responsable du meurtre de milliers de civils innocents de Bangkok à Bourgas, en passant par Buenos Aires. C'est aussi le premier fournisseur d'armes au Moyen-Orient, provoquant des conflits et creusant les lignes de fracture confessionnelles.

L'Iran continue d'apporter son soutien financier, militaire et politique à des groupes assassins tels que le Hezbollah et le Hamas. Ces organisations terroristes ont envoyé des centaines de kamikazes, posé des milliers de bombes et tiré des dizaines de milliers de missiles sur des civils innocents. Ce week-end encore, le Président Rouhani nous a donné un nouvel exemple de l'hypocrisie iranienne en écrivant sur son compte Twitter que :

« Les pays qui fournissent des armes et entraînent les terroristes et sont à l'origine de la crise dans la région finiront par être rattrapés par leur soutien au terrorisme ».

C'est à peine croyable. Lorsque j'ai vu ce message, j'ai cru que j'étais en train de lire Alice au pays des merveilles plutôt que le compte Twitter de Rouhani. Cela m'a fait penser à un tueur en série qui nous ferait à tous la morale sur le caractère sacré de la vie.

La résolution d'aujourd'hui appelle également les pays à se reconnaître mutuellement en signe de tolérance. L'Iran a fait la preuve de sa soi-disant tolérance la semaine dernière lorsqu'il a pris la parole à l'Assemblée générale pour refuser de reconnaître Israël, un État qui comme lui est Membre de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins Israël s'est rallié au consensus sur la résolution pour manifester son appui aux idéaux défendus dans le texte et au peuple iranien. Par ce geste, Israël place la personne avant la politique dans l'espoir que d'autres suivront son exemple.

La résolution place la barre haut. Il revient maintenant à la communauté internationale de veiller à ce que l'Iran se montre à la hauteur.

**M. Erdman** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient fermement les efforts de promotion du dialogue et de la coopération entre les religions et les cultures, tels qu'exposés dans la résolution 68/126. Nous sommes heureux de nous joindre au consensus sur cette résolution.

Les États-Unis sont convaincus qu'il faut encourager une culture de la paix en adoptant et prônant les valeurs fondées sur la liberté, la justice, la démocratie et les droits de l'homme, le rejet de la violence, et qui permettent de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Nous trouvons positif cet effort consensuel de promotion de la tolérance, du dialogue, de la réconciliation et du respect de la diversité culturelle. En tant que nation pluriethnique, multiculturelle et multiconfessionnelle, nous pensons également que le dialogue, l'entente et la coopération des représentants des différents milieux religieux et culturels et entre eux est important pour le développement de relations pacifiques et harmonieuses entre les différents groupes et États.

À notre sens, la résolution 68/126 sur la promotion du dialogue interreligieux et interculturel est une réaffirmation de la reconnaissance par la communauté internationale de ce que l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (résolution 2200A (XXI)) dans son ensemble fournit le cadre international adapté à la protection de la liberté d'expression. À cet égard, les États-Unis réaffirment



leur position bien connue selon laquelle l'exercice de la liberté d'expression doit bénéficier d'une protection maximale. Les États-Unis aimeraient rappeler qu'à l'époque de l'adoption de la Déclaration de Vienne sur l'Alliance des civilisations, dont l'Assemblée prend note avec satisfaction dans la présente résolution, nous avons exprimé notre préoccupation au sujet du *Rapport du Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations* publié en 2006, et nous saisissons cette occasion pour réitérer cette préoccupation.

En ce qui concerne la résolution 68/127, les États-Unis se sont joints au consensus aujourd'hui car nous croyons au dialogue et convenons que combattre la violence et l'extrémisme violent est un important objectif. L'adoption par consensus aujourd'hui, à l'Assemblée générale, de la résolution présentée par l'Iran sous le titre « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent » réaffirme l'importance de nos échanges sur les intérêts que nous partageons ainsi qu'une optique qui s'éloigne du conflit et de la violence pour se rapprocher des solutions diplomatiques.

Nous partageons les graves préoccupations de la communauté internationale au sujet des dangers que représentent les activités déstabilisatrices de l'Iran au Moyen-Orient et au-delà. On a vu ces dernières années la résurgence manifeste d'un parrainage du terrorisme par l'État iranien, principalement par le biais de la Force Al Qods du Corps des gardiens de la révolution islamique, du Ministère du renseignement et de la sécurité, des milices chiites iraqiennes et de l'allié de l'Iran, le Hezbollah, qui représentent tous une menace à la stabilité régionale et font usage de la violence pour faire valoir leurs objectifs. Cela va à l'encontre des efforts de lutte contre la violence et l'extrémisme violent.

Nous exhortons l'Iran à étayer ses engagements, tels qu'exposés dans cette résolution, en érigeant en priorité au niveau de sa politique régionale ce que le Président iranien, M. Rouhani, a appelé prudente modération et coopération constructive, afin d'aider à rétablir la paix et la stabilité dans la région. Cesser son appui militaire à ceux qui perpétuent la violence contre des civils innocents ou contribuent aux conflits sectaires dans la région ferait beaucoup pour donner un sens aux sentiments exprimés par l'Iran dans cette résolution.

Nous comprenons que le peuple iranien a donné au Président Rouhani mandat de réaliser ce à quoi il aspire ardemment, à savoir une voie plus constructive et

modérée, aussi bien sur le plan intérieur qu'à l'étranger. Nous trouvons positifs les progrès accomplis jusqu'à présent sur la voie tracée par le groupe des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne, rendus possibles par le travail de la communauté internationale. Nous nous sommes également félicités de la déclaration du Président Rouhani dans le cadre de son allocution à l'Assemblée générale cette année, dans laquelle il affirme que la République islamique d'Iran

« agira de façon responsable s'agissant de la sécurité régionale et internationale et [qu']elle est disposée et prête à collaborer dans ces domaines [...] avec d'autres acteurs responsables » (voir A/68/PV.6, p. 17).

Nous espérons voir ces mots traduits non seulement dans la présente résolution mais également dans des mesures concrètes et visibles de l'Iran mettant en accord ses activités avec ses idéaux proclamés et ceux de la communauté internationale.

**M<sup>me</sup> Ventura** (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada s'est joint au consensus sur la résolution 68/127, intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », parce qu'il est un fervent défenseur des droits de l'homme et des libertés fondamentales et estime que tous les citoyens du monde doivent être libres de toute discrimination. En vue de parvenir à un monde sans violence, où les droits de l'homme et la liberté de tous soient respectés, nous devons, tous, prendre des mesures concrètes et ne pas nous en remettre uniquement aux mots ou aux simples gestes. Soucieux d'appuyer la résolution, nous exhortons tous les États à se conformer à leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme. Nous attendons en particulier de l'auteur de la résolution qu'il traduise en actes ses paroles, pour que soient respectés les droits de l'homme et les libertés fondamentales de sa population sans discriminations d'aucune sorte, y compris pour les femmes, les minorités ethniques et toutes les communautés religieuses.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 15 de l'ordre du jour.

### **Point 32 de l'ordre du jour**

#### **Les diamants, facteur de conflits**

**Note verbale datée du 9 décembre 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant**

**le rapport sur le Processus de Kimberley à l'Assemblée générale, en application de sa résolution 67/135 (A/68/649)**

**Projet de résolution (A/68/L.29)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/68/L.29.

**M. Nhlapo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Avant de présenter le projet de résolution A/68/L.29, je voudrais prendre un bref instant pour remercier ceux qui, une fois de plus ce matin, comme ces 10 derniers jours qui ont suivi la disparition de notre ancien Président, Nelson Mandela, nous ont témoigné leur bienveillance et leur soutien des quatre coins de l'Afrique et de la communauté internationale.

Notre peuple est toujours réconforté par ces messages de soutien et nous pouvons assurer les États Membres que nous continuerons de défendre les principes pour lesquels Mandela s'est battu jusqu'à sa mort. Nous exhortons la communauté internationale à nous donner tout le soutien nécessaire durant la difficile période à venir de consolidation des acquis de notre lutte et de notre démocratie.

Je voudrais tout d'abord remercier les coauteurs du projet de résolution A/68/L.29 de leur aimable appui, mais également dire que le projet de texte est le produit des amendements et des discussions qui ont eu lieu au cours des deux séances de consultations tenues la semaine dernière, après quoi il a fait l'objet de la procédure d'approbation tacite. Il a par conséquent été déposé sous sa forme actuelle pour examen par l'Assemblée générale.

Je voudrais préciser qu'il s'agit d'un texte de consensus normalement adopté par l'Assemblée générale à la fin de chaque année après avoir été présenté par le Président en exercice ou sortant du Processus de Kimberley. C'est dans ce cadre, par conséquent, que je présente le projet de résolution en application des dispositions de la résolution 67/135, adoptée à la précédente session de l'Assemblée générale.

Le projet de résolution est une actualisation de celle qu'a présentée à l'Assemblée l'année dernière celle qui m'a précédé, l'Ambassadrice Gillian Milovanovic, des États-Unis. Puis-je également saisir cette occasion pour la féliciter du travail qu'elle a effectué pendant son mandat, en conduisant, en particulier, le Processus de Kimberley, dans une période très difficile pour l'amener

où il est aujourd'hui. Nous nous souviendrons que dans son rapport (A/67/640), elle a relevé les progrès accomplis en 2012 et un certain nombre de questions pendantes qui ont dû être réglées au cours de la présente année. Je suis par conséquent heureux qu'il y ait eu des progrès sur certaines des questions en suspens indiquées dans la dernière résolution adoptée à cet égard par l'Assemblée générale.

Je voudrais également signaler qu'il y a eu une augmentation du nombre de participants au Processus de Kimberley. Il y a en effet maintenant 54 participants représentant 81 pays, y compris 28 membres de l'Union européenne, représentée par la Commission européenne. Le nouvel ajout, en ce qui concerne les membres du Processus, est la République du Mali, qui a été acceptée au nombre des nouveaux membres l'année dernière. J'aimerais également indiquer que certains des nouveaux éléments à caractère technique et politique qui ont été rajoutés dans le nouveau projet de résolution proviennent du communiqué final issu de la onzième session plénière du Processus de Kimberley, accueilli à Johannesburg par l'Afrique du Sud du 19 au 22 novembre.

Le Processus de Kimberley a adopté un nouveau projet de règles et procédures visant à encadrer les activités de ses organes de travail. Les participants et les observateurs ont donné leur accord à la simplification des procédures de préparation et d'adoption des documents et des décisions du Processus de Kimberley, ce qui permet de renforcer son efficacité dans l'exercice de son mandat.

Le projet de résolution fait aussi état des progrès accomplis par le Processus de Kimberley dans la réalisation des objectifs fixés pour renforcer l'évaluation par les pairs, améliorer la transparence et la fiabilité des statistiques, promouvoir la recherche concernant la traçabilité des diamants, encourager l'ouverture en élargissant la participation des gouvernements, de l'industrie diamantaire et de la société civile au Système de certification, favoriser l'appropriation du Processus par les participants, améliorer la diffusion et la communication de l'information et renforcer la capacité du Système de faire face aux nouveaux problèmes.

L'Assemblée y remercie l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, la Fédération de Russie, le Libéria, Singapour et le Viet Nam d'avoir reçu des missions d'examen ou autres en 2013, se félicite de l'engagement pris par ces pays de soumettre leur système de certification à des examens et améliorations continus, et prie les autres participants qui ne l'ont pas encore fait d'accepter de

recevoir des missions d'examen. Elle se déclare également consciente du rôle important que joue le Processus de Kimberley dans la promotion du développement économique, en particulier dans l'extraction artisanale et à petite échelle des diamants, et recommande qu'une plus grande attention soit accordée aux questions de développement, notamment dans le cadre de l'Initiative diamants et développement.

Elle prend en outre note de la poursuite de la collaboration entre le Processus de Kimberley et l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les diamants de Côte d'Ivoire, conformément aux dispositions de la résolution 2101 (2013) du Conseil de sécurité en date du 25 avril 2013 et à la décision administrative relative au partage d'informations avec l'Organisation des Nations Unies. Le projet de résolution aborde ensuite le compte rendu de la mission d'examen qui s'est rendue en Côte d'Ivoire et l'Assemblée note que la Côte d'Ivoire a satisfait aux conditions minima autant qu'il était possible de le faire dans le cadre de l'embargo imposé par l'ONU, et rappelle que, conformément à sa résolution 2101 (2013), le Conseil de sécurité réexaminera les mesures prises en fonction des progrès accomplis dans la voie de la mise en œuvre du Processus de Kimberley.

L'Assemblée prend note de la participation active du Libéria aux travaux de l'équipe du Processus de Kimberley pour la coopération dans la région du fleuve Mano, engage le Processus de Kimberley, en collaboration avec le Groupe d'experts sur le Libéria, créé par la résolution 2025 (2011) du Conseil de sécurité en date du 14 décembre 2011, à soutenir les efforts déployés par le Libéria pour continuer de renforcer ses contrôles internes et de relever les défis que représente la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley, et prend note de la visite d'examen accueillie par ce pays du 18 au 27 mars 2013.

L'Assemblée accueille, également, avec satisfaction l'initiative prise par les pays d'Afrique de l'Ouest qui participent au Processus de Kimberley de resserrer leur coopération en ce qui concerne l'application du Processus et l'harmonisation des politiques dans le cadre de l'action menée dans la région du fleuve Mano, et prend acte du fait que ces pays envisagent d'adopter une stratégie et une feuille de route régionales à l'issue d'un atelier de haut niveau sur le thème de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest.

Elle note que la réunion plénière du Processus de Kimberley a réaffirmé la décision administrative relative à la suspension temporaire de la République centrafricaine, approuvée par voie écrite le 23 mai 2013, et que ce pays serait disposé à remédier au non-respect des conditions minima du Système de certification et à renforcer ses dispositifs de contrôle interne.

Le projet de résolution prend note de la décision prise par la réunion plénière du Processus de Kimberley concernant la poursuite de la participation de la République bolivarienne du Venezuela au Processus, reconnaît que les documents présentés par le Venezuela pour donner suite à cette décision constituent un pas dans la bonne direction, et invite ce pays à poursuivre ses efforts pour redevenir membre à part entière du Système de certification en prenant les mesures énoncées dans le communiqué publié par le Processus le 30 novembre 2012.

Sur un sujet très délicat, le projet de résolution prend note des discussions menées en 2013 au sujet de la réforme du Processus de Kimberley et, entre autres propositions, de celle tendant à modifier la définition du terme « diamants de la guerre », note que cette proposition n'a pas été retenue faute de consensus, et note également que la présidence, les participants et les observateurs ont été invités à poursuivre les discussions sur cette question.

Le projet de résolution prend acte de l'adoption par la réunion plénière du Processus de Kimberley d'une proposition visant à modifier le document de base du Processus afin de renforcer le Système de certification dans les limites de son champ d'application actuel. Comme je l'ai indiqué préalablement, il prend également note du fait que la réunion plénière du Processus de Kimberley a adopté sept décisions administratives portant sur les définitions techniques, les directives relatives à l'application, à l'examen et à l'analyse des données statistiques du Processus, la présidence des groupes de travail du Processus, la procédure de candidature à suivre pour les participants aux processus voulant intégrer ces groupes et participer à leurs travaux, les directives relatives à la protection de l'utilisation du logo du Processus, la dissolution du comité de participation et du comité de sélection et la constitution d'un comité chargé de gérer les questions relatives à la participation, à la présidence et aux certificats techniques pour la recherche scientifique.

Pour terminer, je tiens à souligner que les progrès dont il est pris note – notamment dans le rapport et le

communiqué final publié par la réunion plénière du Processus de Kimberley organisée en novembre en Afrique du Sud – montrent la volonté des participants et des observateurs du Processus de Kimberley de continuer de veiller à ce que le Processus reste utile, de renforcer les contrôles internes et de veiller à ce que le Processus puisse continuer de lutter efficacement contre les problèmes auxquels il est confronté. Nous prenons également note du fait que la situation a évolué depuis la création du Processus de Kimberley en 2003, en particulier dans certains pays participants, mais également dans le secteur industriel et au sein de la société civile. Nous sommes déterminés à préserver le partenariat sans pareil qui a permis au Processus de Kimberley de survivre et de faire face à un certain nombre de difficultés survenues à ce jour.

Je remercie les délégations qui ont une nouvelle fois appuyé le projet de résolution, et je souligne que certains participants ont fait part de leur souhait de devenir coauteurs. Nous espérons que cela sera pris en compte.

Pour terminer, je prie une nouvelle fois l'Assemblée de prendre note du rapport sur le Système de certification du Processus de Kimberley (voir A/68/649), et, comme par le passé, d'adopter le projet de texte proposé.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Busuttil** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la Géorgie et l'Arménie, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne et ses États membres, qui participent à titre collectif au Système de certification du Processus de Kimberley, tiennent tout d'abord à féliciter l'Afrique du Sud de la compétence avec laquelle elle a présidé le Processus de Kimberley durant l'année qui a marqué le dixième anniversaire du Système. Nous nous félicitons également des résultats obtenus, car ils montrent bien les efforts considérables qui sont faits pour continuer de renforcer le Processus de Kimberley et faire face aux problèmes futurs.

L'Union européenne se félicite des efforts fructueux entrepris cette année, notamment l'adoption

par la récente réunion plénière du Processus de Kimberley d'une proposition visant à modifier les annexes du document de base du Processus. Elle se félicite également que la décision ait été prise de continuer à examiner le respect des conditions minima du Système de certification et que des recommandations aient été formulées en vue de renforcer son application. L'Union européenne se félicite par ailleurs de l'adoption de décisions administratives relatives à la présidence des groupes de travail du Processus de Kimberley et à la procédure à suivre pour intégrer ces groupes. Nous sommes fermement convaincus que l'utilisation systématique de ces moyens de mise en œuvre renforcera la capacité du Processus à lutter contre le commerce illicite de diamants de la guerre, et nous appelons tous les participants à redoubler d'efforts à cette fin.

En tant que Présidente du Groupe de travail du Processus de Kimberley chargé du suivi, l'Union européenne contribue activement au renforcement de sa mise en œuvre. Elle encourage les participants à continuer de déployer des efforts pour renforcer le suivi par l'intermédiaire des visites d'examen par les pairs et à présenter des rapports de fond annuels. Plus particulièrement, l'Union européenne tient à remercier l'Afrique du Sud, le Libéria, la Fédération de Russie, Singapour et le Viet Nam d'avoir reçu des missions d'examen en 2013, et elle remercie les pays qui ont offert de recevoir de telles missions en 2014 et 2015.

Par ailleurs, l'Union européenne note avec satisfaction que le Processus de Kimberley va s'attacher à améliorer sa transparence et à promouvoir la publication de rapports annuels et de rapports sur les missions d'examen. Nous estimons également que la plateforme de partage de données entre l'UE et l'Inde sur le Système de certification du Processus de Kimberley, qui a été présentée à la séance plénière du Processus, peut être considérée comme un bon exemple de partage d'informations renforcé entre participants en ce qui concerne l'application du Processus.

La crédibilité du Système de certification du Processus de Kimberley en tant que processus international est tributaire de sa mise en œuvre effective et de son respect par les participants. À cet égard, le nombre de faux certificats détectés et de cargaisons illégales interceptées en 2013 montre que le Processus de Kimberley parvient à exclure du commerce légitime les diamants de la guerre. L'Union européenne espère que des progrès continueront d'être accomplis dans ce domaine en 2014.



Sur la base de la résolution 2101 (2013) du Conseil de sécurité, la collaboration entre le Processus de Kimberley et la Côte d'Ivoire témoigne du rôle positif que peut jouer le Système dans des situations où la production et le commerce de diamants peuvent avoir des répercussions sur la paix et la sécurité. En tant que Présidente du Groupe de travail chargé du suivi et facilitatrice des travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire, l'Union européenne a participé à la récente mission d'examen en Côte d'Ivoire. À cet égard, elle aide le pays à respecter les conditions minima du Processus dans la mesure du possible, compte tenu de l'embargo imposé par l'ONU.

L'Union européenne se félicite de la bonne coopération dont ont fait montre les autorités de la Côte d'Ivoire en respectant les exigences du Processus de Kimberley, et est déterminée à appuyer davantage les efforts consentis par la Côte d'Ivoire pour élaborer une stratégie de transition et une feuille de route visant à faire lever l'embargo des Nations Unies, ce qui assurera que les diamants ivoiriens contribuent au relèvement et au développement. Dans ce contexte, l'Union européenne fournira, par le biais de son instrument de stabilité, une assistance technique visant à faciliter l'intégration du secteur minier artisanal dans l'économie structurée et à renforcer la chaîne nationale de responsabilité.

En ce qui concerne les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne se félicite de l'engagement continu du Processus de Kimberley avec le Libéria, conformément à la résolution 2079 (2012) du Conseil de sécurité, car la coopération régionale reste essentielle pour assurer la stabilité dans la région. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite aussi vivement de l'initiative prise par les participants de la région du fleuve Mano de renforcer leur coopération pour mettre œuvre le Système de certification du Processus de Kimberley et harmoniser leurs politiques.

La preuve la plus récente de la capacité du Processus à faire face aux situations de non-respect a été la suspension temporaire du Système en mai de la République centrafricaine. En tant que Président du Groupe de travail du Processus de Kimberley chargé du contrôle, l'Union européenne suit la situation et salue les efforts déployés par les autorités de la République centrafricaine pour mettre au point un plan de travail visant à renforcer le système de contrôle interne du pays. Cependant, nous estimons que les conditions de sécurité dans le pays ne permettent pas actuellement de

garantir que l'intégrité de la chaîne de responsabilité concernant les diamants soit préservée.

En ce qui concerne l'avenir, l'Union européenne se félicite de la décision prise lors de la réunion plénière du Processus de Kimberley à Johannesburg d'envisager la création d'un comité de l'innovation en vue d'encourager la poursuite du débat sur les questions de réforme et sur la façon dont le Système peut répondre à des questions éthiques plus larges. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer et d'adapter le Processus de Kimberley afin qu'il puisse relever les défis futurs de la chaîne d'approvisionnement mondiale de diamants et assurer les consommateurs que les diamants ne sont pas entachés par la violence.

En 2013, la communauté internationale a démontré sa détermination à agir collectivement et de manière constructive à travers le Processus de Kimberley, un instrument précieux visant à empêcher que les diamants alimentent les conflits, et, en fin de compte, contribuent au développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. Dans ce contexte, l'Union européenne salue le cadre de mise en œuvre de la Déclaration de Washington relative à l'intégration du développement de l'extraction artisanale et à petite échelle de diamants dans la mise en application du Processus de Kimberley.

L'Union européenne remercie l'Afrique du Sud pour sa gestion du Processus cette année. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à la République populaire de Chine en tant que nouveau Président en ce début de la deuxième décennie du Processus, et nous félicitons l'Angola pour son élection en tant que nouveau Vice-Président. Nous sommes impatients de travailler en étroite collaboration avec le nouveau Président et le nouveau Vice-Président afin de donner un nouvel élan et une nouvelle énergie au Système de certification du Processus de Kimberley.

**M. Maksimychev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie remercie la République sud – africaine d'avoir présidé avec succès le Processus de Kimberley en 2013 et d'avoir mené des consultations et une coordination efficaces dans la préparation du projet de résolution A/68/L.29, intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits », que ma délégation appuie. Nous souhaitons également un plein succès à la République populaire de Chine et à la République d'Angola, respectivement

Président et Vice-Président, du Processus de Kimberley en 2014.

Depuis 2000, la Fédération de Russie participe activement au Processus de Kimberley. Nous nous félicitons de son rôle dans l'élimination des diamants bruts de la guerre du commerce légitime, et saluons le processus en cours visant à élargir le cercle des participants au Processus. Il faut encourager les États à participer pleinement au Processus afin de créer rapidement un mécanisme mondial, qui fonctionne bien et soit entièrement transparent pour le commerce international des diamants bruts.

À notre avis, des sanctions disproportionnées sont contre-productives et risquent de favoriser les zones commerciales incontrôlées dites « zones grises ». Nous soutenons les efforts visant à élaborer des règles et des procédures transparentes et uniformes pour le Processus qui interdiraient une politique de deux poids deux mesures. À cet égard, il est difficile de considérer opportunes les initiatives de réforme du Système de certification du Processus de Kimberley alors que la question n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les États participants.

La Fédération de Russie s'oppose à la politisation du travail du Processus de Kimberley et à l'inscription à son ordre du jour de questions sans rapport avec ses compétences. Nous notons avec regret les tentatives de plus en plus fréquentes de transférer la question des diamants de guerre du Processus de Kimberley à d'autres forums qui n'ont pas de mandat des Nations Unies. Nous soulignons que ces actes irresponsables sont inacceptables et risquent d'affaiblir les systèmes internationaux rationalisés actuels de contrôle du commerce des diamants bruts. À cet égard, nous notons tout particulièrement le lien indissoluble entre le Processus de Kimberley et l'Organisation des Nations Unies, créé par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Une caractéristique unique du Processus de Kimberley est sa structure tripartite. Son travail doit cependant être fondé avant tout sur la coopération internationale et sur l'adhésion indéfectible aux principes fondamentaux du droit international et de la législation nationale des États participants. Cela s'applique également aux représentants de la société civile dont les actions doivent aider les États à atteindre les principaux objectifs du Processus de Kimberley. Seuls les efforts coordonnés des États, de l'industrie du diamant et des organisations non gouvernementales,

reposant sur des règles normalisées, garantiront que cette structure tripartite devienne son point fort.

**M. Prozor** (Israël) (*parle en anglais*) : Pendant de nombreuses décennies, la réputation de l'industrie du diamant a été ternie par les diamants de la guerre. Utilisées comme outil de guerre et source de financement par les seigneurs de guerre, ces pierres précieuses ont déclenché des conflits, alimenté l'esclavage et enflammé des pays entiers. Légers, précieux et faciles à faire passer en contrebande, les diamants bruts ont été le moteur de certains des pires conflits armés en Afrique – de l'Angola au Libéria et de la République démocratique du Congo à la Sierra Leone.

Il y a dix ans, une alliance de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et de l'industrie du diamant a été constituée pour répondre à cette crise. Ils ont établi un Processus de certification afin de garantir aux acheteurs que les diamants n'étaient pas le résultat de violences et de violations des droits de l'homme. Depuis que le Processus de Kimberley a été créé en 2003, la part des diamants de la guerre a baissé de 15 % du commerce mondial des diamants bruts à moins de 1 %. Ce succès est la preuve de ce qui peut être accompli lorsqu'un engagement mondial s'accompagne d'une action mondiale.

Je suis peut-être partial, mais je crois qu'Israël est le joyau du Moyen-Orient et que l'industrie du diamant est le joyau de l'économie israélienne. De même que Mumbai, Dubaï et Shanghai, Israël est à la pointe de l'innovation dans l'industrie du diamant. En tant que premier exportateur mondial de diamants et troisième plus grand centre de commerce des diamants, Israël s'est engagé à démontrer qu'une économie durable peut être soutenue par des valeurs telles que l'intégrité, l'honnêteté et la confiance. Israël considère que la lutte contre les diamants de la guerre est une expression du tikkun olam – l'obligation pour toute personne de faire du monde un monde meilleur.

C'est pour cette raison qu'Israël a été l'un des premiers pays à sensibiliser l'opinion publique à la question des diamants de la guerre.

Nous avons été parmi les premiers à jouer un rôle dans la mise en place du Processus de Kimberley. Et nous avons été le premier pays à délivrer un certificat après l'entrée en vigueur du Processus de Kimberley en 2003. Lorsqu'Israël a présidé le Processus de Kimberley en 2010, il a formé un partenariat avec l'Organisation

mondiale des douanes et noué des liens avec les pays qui n'étaient pas encore parties au Processus.

Les diamants sont évalués selon quatre critères : (la qualité de) la taille, la couleur, la pureté et le poids. Aujourd'hui, je suggère que la communauté internationale évalue le succès de sa lutte contre le négoce illicite des diamants à l'aune de quatre critères différents, à savoir la conscience, la détermination, la crédibilité et la confiance.

Nous devons faire appel à notre conscience collective et faire connaître les horreurs et les tragédies de l'industrie diamantaire illicite. Nous devons nous montrer déterminés à mettre fin aux violations rampantes des droits de l'homme qui vont de pair avec les diamants de la guerre. Nous devons prouver notre crédibilité en renforçant le Processus de Kimberley et en veillant à ce que chaque diamant soit certifié comme étant propre. Et nous devons faire en sorte que les acheteurs aient confiance dans le fait qu'ils achètent bien des diamants ayant été extraits, taillés et polis de manière responsable.

Les diamants extraits en toute légalité peuvent contribuer à la croissance et à la prospérité de l'Afrique, mais uniquement si l'industrie est parfaitement réglementée. Notre dévouement à cette cause doit avoir la même pureté que les diamants que nous tentons de certifier.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 32 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.29, intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Zhang Saijin** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais signaler que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/68/L.29, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suisse, Thaïlande et Ukraine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.29?

*Le projet de résolution A/68/L.29 est adopté (résolution 68/128).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 32 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 71 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles**

**Projet de résolution (A/68/L.32)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat commun sur le point 71 de l'ordre du jour et le point 70 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale », et ses points subsidiaires a) à d), à ses 66<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup> séances plénières, le 12 décembre 2013.

Je donne la parole à la représentante du Rwanda, qui va présenter le projet de résolution A/68/L.32.

**M<sup>me</sup> Uwizera** (Rwanda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles », publié sous la cote A/68/L.32. Nous remercions les pays qui se sont portés coauteurs du projet de résolution, à savoir la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie.

Le texte a été adopté pour la première fois le 23 décembre 2003, après la dixième commémoration du génocide de 1994 au Rwanda, en tant que résolution 58/234. En vertu de cette résolution, l'Assemblée générale a décidé de proclamer le 7 avril 2004 Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda.

Le Rwanda félicite le Secrétaire général de son rapport (A/68/497), qui fournit une analyse détaillée des difficultés que l'ONU et ses partenaires rencontrent actuellement en ce qui concerne les secours et l'aide au relèvement qu'ils apportent aux survivants du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda, outre les recommandations visant à répondre comme il convient à leurs besoins essentiels non encore satisfaits.

Près de 20 ans après le génocide, les Rwandais, et en particulier les survivants, continuent de faire des progrès considérables pour reconstruire le tissu social qui avait été détruit à la suite du génocide. Toutefois, compte tenu de l'ampleur avec laquelle le génocide a touché les Rwandais, la gestion du traumatisme est un processus de guérison progressif.

En dépit des efforts qu'il ne cesse de consentir pour allouer une partie de son budget ordinaire aux besoins pressants des survivants du génocide grâce au Fonds d'assistance aux rescapés du génocide, le Gouvernement rwandais est toujours confronté à de sérieux problèmes liés à l'énorme effort de reconstruction des vies brisées des survivants. Les besoins demeurent considérables dans certains secteurs comme le logement, les soins de santé, l'éducation et l'aide sociale. Le projet de résolution vise donc à aider les survivants du génocide, en particulier les veuves et les orphelins. Nous nourrissons l'espoir que l'Assemblée générale continuera d'exprimer sa solidarité avec les survivants du génocide de 1994 en adoptant le projet de résolution, comme elle l'a fait par le passé, et, qu'en même temps, elle s'engagera de nouveau dans la lutte contre le génocide à travers le monde et renouvellera sa promesse du « jamais plus ».

Enfin, l'année 2014 marque les 20 ans du génocide. Le Rwanda a choisi pour thème « se souvenir, s'unir, inspirer ». Nous estimons qu'il s'agit là d'une bonne occasion pour nous tous de nous rassembler pour nous souvenir des vies perdues, montrer notre solidarité avec les survivants, et nous unir pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus jamais.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.32, intitulé « Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Zhang Saijin** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais signaler que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/68/L.32, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Belgique, Canada, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, France et Luxembourg.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/68/L.32?

*Le projet de résolution A/68/L.32 est adopté (résolution 68/129).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec son examen du point 71 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre du droit de réponse.

**M. Khazace** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, et je remercie le Secrétariat et toutes les délégations pour leur large appui en faveur de l'adoption par consensus de la résolution 68/127 aujourd'hui.

Deuxièmement, je voudrais saisir cette occasion pour dire quelques mots au sujet de la déclaration faite par le représentant d'Israël. Nous comprenons parfaitement la colère et la fureur du représentant du régime israélien, qui l'ont conduit à prononcer ce discours de haine aujourd'hui. À l'évidence, cela est dû au fait que la résolution, intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », promeut la modération, la tolérance et le respect des droits de l'homme et condamne la violence et l'extrémisme violent. Évidemment, ce sont des sujets et des notions que le régime israélien, qui est violent, ne tolère pas. Le représentant d'Israël représente un régime qui occupe les terres d'autres nations et impose aux populations des territoires occupés un blocus sévère. Il s'agit là de la politique la plus extrémiste jamais conçue et mise en œuvre, et elle va de pair avec le mépris avec lequel ce régime traite toutes les normes et tous les principes du droit international. Nous sommes – et, on peut affirmer sans risque de se tromper, l'humanité tout entière, – opposés à cette politique qui consiste à soumettre les populations sous occupation à un état de



siège et à leur refuser l'accès aux produits de première nécessité.

Cette résolution qui vise à combattre l'extrémisme violent vise également à lutter contre le recours flagrant à la violence pour réprimer la résistance des populations sous occupation. Je rejette donc toute accusation qui attribue des politiques extrémistes à mon pays.

Comme les membres de l'Assemblée le savent, l'Iran a été et continue d'être victime de l'extrémisme violent, et de nombreux Iraniens ont été la cible de violences confessionnelles. Pendant de nombreuses années, nous avons souffert du fait de la présence d'éléments et de groupes armés dans notre région et à cause des politiques adoptées par les deux régimes extrémistes qui étaient au pouvoir dans les années 80 et 90, en particulier à l'est et à l'ouest de notre territoire, jusqu'au début de ce siècle. Heureusement, ces deux régimes n'existent plus.

La République islamique d'Iran a fait tout ce qui est en son pouvoir pour remédier à la situation résultant de ces politiques extrémistes, y compris en encourageant et en appuyant la modération dans notre région. Le Président iranien actuel a axé sa campagne électorale sur la nécessité de promouvoir la modération et la prudence et d'en faire une base pour l'élaboration des politiques dans tous les domaines, y compris en matière de relations internationales.

**M. Prozor** (Israël) (*parle en anglais*) : Abraham Lincoln a dit que l'on peut tromper une partie du peuple tout le temps et tout le peuple une partie du temps, mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps. Je voudrais rappeler ces propos à l'intention du représentant de l'Iran.

Israël espérait et espère toujours que la teneur de la résolution 68/127, au sujet de laquelle nous nous sommes joints au consensus, servira de flambeau à l'Iran. Malheureusement, la déclaration faite par le représentant de l'Iran et d'autres déclarations similaires faites au niveau international au cours de ces dernières semaines, ainsi que la décision de l'Iran de ne pas

reconnaître l'État d'Israël, reflètent une toute autre réalité. En faisant sa déclaration, le représentant de l'Iran a pris le temps de proférer toute une série d'accusations sans fondement contre Israël, mais s'est bien gardé de mentionner les violations graves du droit international que son pays a commises et commet encore aujourd'hui.

Je n'accepterai pas de leçons de la part de l'Iran sur toute une gamme de questions, car ce pays ne peut malheureusement que nous enseigner l'ABC du terrorisme. Il est à l'origine des activités terroristes menées en Argentine et en Bulgarie, en passant par Chypre – cela a été prouvé et établi. Malheureusement, l'Iran est l'entraîneur en chef et le principal commanditaire de la terreur dans le monde. Il fournit des armes sophistiquées au Hamas, au Hezbollah et à d'autres groupes terroristes dans la région et dans le monde. C'est toujours intéressant d'entendre un représentant d'un État qui est le principal commanditaire de la terreur condamner le terrorisme, l'extrémisme et la violence. La République islamique d'Iran continue de financer et de former des terroristes pour qu'ils tuent des civils innocents dans toutes les régions du monde.

Dans tous les coins du monde, des personnes innocentes sont victimes du terrorisme commandité par l'Iran, et nous espérons que la résolution 68/127 – et c'est ce que demande Israël –, permettra d'attirer l'attention du monde sur l'Iran. Les Iraniens doivent lire leur propre résolution et s'y conformer. Malheureusement, aujourd'hui, en Iran, les femmes sont privées de leurs droits fondamentaux, la liberté d'expression est réprimée, les minorités sont persécutées et les élections ne sont qu'un simulacre d'élections. La liste est longue, et je ne voudrais pas m'attarder plus longtemps sur cette question.

En ce qui concerne Israël, nous sommes attachés au processus de paix. Des pourparlers sont en cours entre nous et les Palestiniens sur cette question, que nous espérons résoudre très prochainement. Cette question n'a rien à voir avec la résolution d'aujourd'hui.

*La séance est levée à 13 heures.*